



# Méthode pour les Atlas de paysages

Enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux

novembre 2004

# Méthode pour les Atlas de paysages

## Enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux

**Véronique BRUNET-VINCK, paysagiste DPLG**  
4 rue du Puits Bouchard 49250 Beaufort-en-Vallée  
Tél. et Fax 02 41 45 95 29

**2004**

Rapport de fin de contrat  
(L 0200111078)

### **ministère de l'écologie et du développement durable**

direction de la nature et des paysages  
Sous-direction des sites et paysages  
Bureau des paysages  
20 avenue de Ségur 75302 Paris 07 SP

Etude pilotée par Mme Chantal DUCRUIX, cette étude a bénéficié des conseils de Dominique BRENEZ, paysagiste-conseil à la DDE de l'Ain, Marie GRANDE (DIREN Rhône-Alpes), Annick JUNG-CHAPEL, paysagiste-conseil à la DDE de l'Isère, Marguerite MERCIER (DDE de la Gironde), Louise-Marie MUEL (DDE du Maine-et-Loire), Marie-Odile RATOUIS (DIREN Bourgogne), Hélène RIBLET (SDAP des Hautes-Alpes) et Jean-François Seguin (DNP)

## Les Atlas de paysages

La politique des paysages conçue par la direction de la nature et des paysages s'appuie sur les Atlas de paysages, documents pivots du développement de la connaissance. C'est en effet à partir de ces Atlas que les différents inventaires et systèmes d'observation sont être mis en relation.

Les Atlas de paysages sont la formulation d'un état de référence partagé. Ils permettent à chaque collectivité publique, dès lors qu'elle aura participé à leur élaboration à un titre ou à un autre, de définir, dans le cadre de ses compétences, les objectifs de qualité paysagère sur les territoires dont elle est responsable. Ils apportent à l'ensemble des collectivités publiques, une somme de connaissances et de références partagées sur les paysages, leurs représentations sociales et leurs dynamiques, suffisantes pour qu'ils puissent définir leurs politiques, qu'elles soient de paysages ou qu'elles concernent d'autres préoccupations, dans un principe de cohérence territoriale et paysagère.

Puissent les Atlas de paysages contribuer à la réalisation de l'ambition inscrite en ouverture du code de l'environnement : « Les paysages font partie du patrimoine commun de la nation » et offrir l'occasion d'un partenariat actif entre l'État et les collectivités locales.

Portant sur l'ensemble de l'espace, les Atlas de paysages enrichissent la connaissance tant sur les milieux urbains que dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien. Ils permettent également de prendre en compte l'évolution de notre société et de ses aspirations nouvelles en matière de nature, de patrimoine et de cadre de vie.

Enfin, les Atlas, en identifiant et qualifiant les paysages, répondent aux objectifs de la Convention européenne du paysage.

Ce document fait le point sur les enseignements tirés de 10 ans de mise en œuvre de la *Méthode pour des Atlas de paysages – Identification et qualification* publiée en 1994. L'étude d'Atlas de paysages réalisés entre 1997 et 2002 conforte les principes définis initialement et fonde les orientations d'actualisation de cette méthode afin de favoriser la réalisation de l'objectif de l'achèvement de la couverture nationale à l'échéance de 2006 et préparer les mises à jour des atlas à venir. Le second enjeu de cette actualisation est de faciliter une réalisation des différents Atlas de paysages plus harmonisée afin d'en autoriser par la suite le récolement interdépartemental, inter-régional et national.

Jean-Marc Michel,  
directeur de la nature et des paysages

## Sommaire

Préparer l'élaboration de l'Atlas de paysages .....	5
Identification et caractérisation des paysages.....	10
Identification des unités paysagères.....	13
Qualification des paysages .....	16
La restitution cartographique.....	18
Approche socioculturelle des paysages .....	25
Evaluation des dynamiques des paysages.....	34
L'appropriation de l'Atlas.....	41
Bibliographie .....	46
Annexe : reproduction de la Méthode pour des Atlas de paysages publiée en 1994 .....	50

### **Avertissement de l'auteur**

L'annexe technique qui suit a pour objectif de faire modestement le point sur le bon usage de la méthode proposée par Yves Luginbühl en 1994, à la lumière de la consultation des Atlas de paysages réalisés entre 1997 et 2002, d'où sont extraits les exemples et les illustrations de ce document. Quelques pistes d'adaptations de cette méthode sont proposées afin de la rendre plus opérationnelle et mieux adaptée à l'objectif de l'achèvement de la couverture nationale à l'échéance de 2006 et préparer les mises à jour des atlas qui seront réalisées ensuite.

## Préparer l'élaboration de l'Atlas de paysages

Avant d'entrer dans l'exposé du détail de l'élaboration de l'Atlas, il est important de rappeler que la réalisation d'un Atlas de paysages est une opération complexe qui n'aboutira que si les acteurs mobilisés, qu'ils soient élus ou techniciens, adhèrent à la démarche. Le premier temps de cette démarche est l'organisation de la maîtrise d'ouvrage.

La maîtrise d'ouvrage s'organise de la manière la mieux adaptée à la situation locale et doit rechercher systématiquement une concertation entre les collectivités publiques concernées : État (direction régionale de l'environnement, direction départementale de l'équipement, service départemental de l'architecture et du patrimoine, direction départementale de l'agriculture et de la forêt), conseils régionaux, conseils généraux. Les CAUE trouvent naturellement leur place en tant que conseil au maître d'ouvrage

Cette concertation se matérialise dans un **comité de pilotage** dont le premier travail est autant de préparer techniquement les phases suivantes que de commencer à familiariser les futurs utilisateurs de l'Atlas à la démarche et, plus généralement, à développer la conscience paysagère des partenaires.

### Organisation de la maîtrise d'ouvrage

#### **Constitution du comité de pilotage.**

Ce comité représentant les différents partenaires de l'aménagement, peut regrouper une dizaine de personnes, techniciens, élus ou personnalités de la DIREN, du Conseil régional, du Conseil général, du CAUE, de la DDE, de la DDAF, du SDAP, des communes et intercommunalités, des associations motivées... pour accompagner le projet d'atlas.

Véritable groupe de travail, le comité de pilotage sera chargé de la constitution du stock des connaissances déjà acquises, de la validation du cahier des charges de la consultation. Certains membres du comité de pilotage pourront utilement siéger au jury chargé de retenir le chargé d'étude. Il aura enfin pour mission de suivre toutes les phases de l'étude, assurant ainsi le pilotage. La qualité et l'utilité du document produit dépendront autant de la motivation et de l'engagement des membres du comité de pilotage que de la compétence du bureau d'étude retenu.

Ce sera ce comité qui, en quelque sorte, donnera le ton à l'étude.

#### **Consultation des utilisateurs pressentis.**

Les réflexions du comité de pilotage pourront amener à mettre au point un questionnaire de consultation des acteurs du territoire qui ne seraient pas représentés dans le comité de pilotage(chambres consulaires, associations ...)

Cette consultation permettra de mieux cerner les attendus des futurs utilisateurs de l'atlas et ainsi de mieux préciser le cahier des charges qui permettra de choisir le chargé d'étude chargé de l'élaboration de l'Atlas de paysages

Elle permettra également de commencer à attirer l'attention sur la démarche en préparation.

Pour l'identification de ces utilisateurs, on prendra en compte l'échelle utilisée dans l'Atlas (le plus souvent le 1:100 000).

#### **Rassemblement des documents cartographiques, iconographiques et bibliographiques.**

Le comité de pilotage pourra réunir tous les documents dont ses membres disposent et qui seront utiles à la réalisation de l'Atlas de paysages.

La collection des documents déjà disponibles permettra au chargé d'étude de consacrer plus de temps au travail effectif (terrain, entretiens...)

La recherche dans les archives départementales, les centres de documentation, musées et bibliothèques est fructueuse lorsqu'elle est bien préparée. Cette documentation initiale permet d'économiser le temps du chargé d'étude tout en facilitant la constitution d'un référentiel commun entre les membres du comité de pilotage.

Le chargé d'étude, aidé parfois par le hasard et sa curiosité, saura compléter la liste de documents « incontournables » qui suit :

### **Les documents d'archives**

- Les textes de voyageurs
- Les dessins, peintures et gravures et photographie, les cartes postales de 1900 à nos jours (une sélection raisonnée de ces documents peut être nécessaire s'ils sont trop abondants)
- Les guides de voyage publiés à différentes époques,
- Les extraits de *l'Atlas pittoresque de la France* d'Onésime Reclus (les territoires de l'Alsace et de la Lorraine ne figurent qu'à partir de la deuxième édition)
- Les extraits de *La France, géographie et tourisme*, éditions Larousse, 1952
- Les Petites Régions Agricoles (PRA) dès 1930
- Le cas échéant les itinéraires de l'Observatoire photographique du paysage.

### **Les inventaires**

- Les inventaires des sites et monuments naturels
- Les inventaires des monuments historiques
- Les pré-inventaires régionaux des ouvrages d'art remarquables
- Les pré-inventaires départementaux des parcs et jardins remarquables
- les inventaires d'arbres remarquables
- L'inventaire permanent du littoral (IPLI) 1977
- Les « Paysages de reconquête » identifiés en 1992-1993
- Les documents d'urbanisme : PLU, SCOT...

### **Les cartographies et bases de données disponibles sur l'ensemble du territoire français**

- La carte de Cassini
- Atlas des routes de Trudaine
- La cartes Napoléoniennes – état major
- Les cartes IGN, aux différentes échelles
- Les photographies aériennes - missions obliques, missions frontales (IGN)
- Les cartes des reliefs, géomorphologie, géologie, occupation du sol, de la végétation de la France
- Les bases de données :
  - L'inventaire national forestier
  - Corine Landcover
  - RGA, RGP, SIDU, SICLONE ...

### **Une bibliographie raisonnée compte tenu de l'orientation de l'étude :**

- Les monographies régionales ou départementales
- Les études paysagères déjà réalisées

### **Elaboration du cahier des charges de l'appel d'offres**

Le cahier des charges de l'appel d'offres doit préciser ce que le maître d'ouvrage attend de cet Atlas de paysages. La méthodologie de 1994 et ce document peuvent constituer l'essentiel du cahier des charges qui, bien entendu, tient compte des particularités de la situation locale.

### **Choix du chargé d'étude**

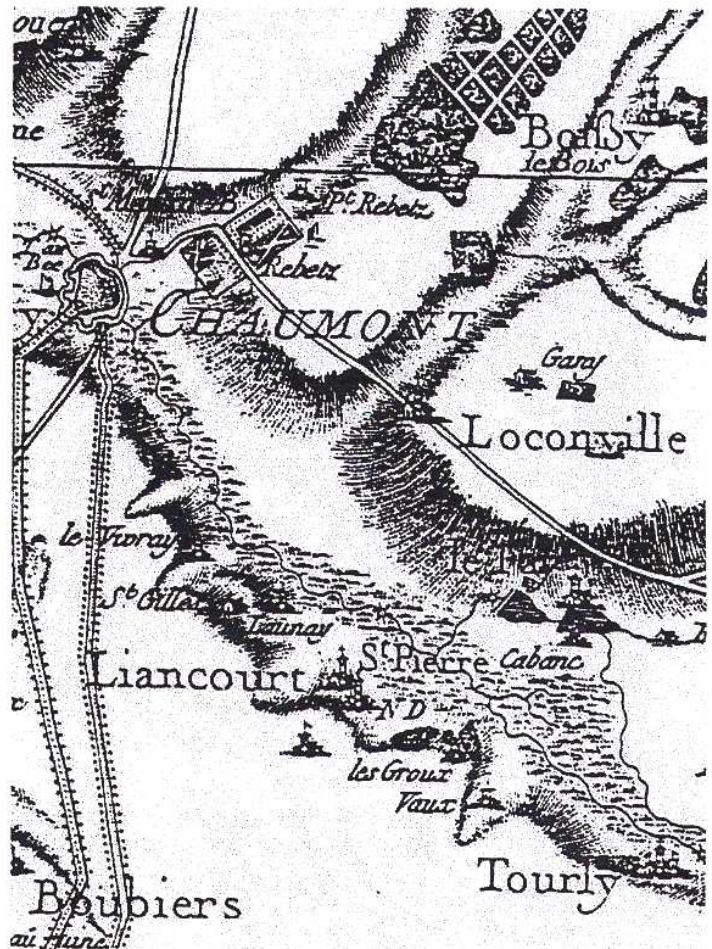
Après appel d'offre auprès d'équipes pluridisciplinaires, le ou les maîtres d'ouvrage retiennent une équipe qui devra présenter des références dans des études similaires et réunir des compétences pluridisciplinaires nécessaires à la réalisation d'un tel document : le paysagiste sera mandataire, s'associant les compétences du géographe, de l'urbaniste, de l'architecte, de l'écologue, du sociologue, de l'informaticien...

**Explication des Caractères Géographiques**  
Employés dans la Carte de France de L'Académie.

<p><b>VILLE</b> (Trois fois écrit en Capitale)</p> <p><b>Bourg</b> (Trois fois écrit en grande Lettre)</p> <p><b>Paroisse</b> (écrit de ce caractère) <b>Ruine</b></p> <p><b>Abbaye</b> (écrit de ce caractère) <b>Ruine</b> (Les lettres initiales par les caractères descriptifs) <b>Ordre des lettres</b></p> <p><b>Prévôté</b> <b>Ruine</b></p> <p><b>Commanderie</b> <b>Ruine</b></p> <p><b>Chapelle</b> <b>Ruine</b></p> <p><b>Château</b> <b>Ruine</b></p> <p><b>Manoir</b> <b>Ruine</b></p> <p><b>Château de Commerce</b> <b>Ruine</b></p> <p><b>Mairie ou Ferme</b></p> <p><b>Auberge ou Cabaret</b></p> <p><b>Cabane ou Tacherie</b></p> <p><b>Tuilerie ou Tour à Chaux</b></p> <p><b>Tour</b> <b>Ruine</b></p> <p><b>Moulin à vent</b> <b>Ruine</b></p> <p><b>Moulin à eau</b></p> <p><b>Croix</b></p> <p><b>Corps de garde</b></p> <p><b>Bataille gagnée</b></p> <p><b>Bataille perdue</b></p> <p><b>Champ de Bataille</b></p> <p><b>Justices</b></p>	<p><b>Mine</b></p> <p><b>Route pavée</b></p> <p><b>Chemin</b></p> <p><b>Avenue d'arbres</b></p> <p><b>Sortir</b></p> <p><b>Rivière et Pont</b></p> <p><b>Ruisseau</b></p> <p><b>Canal</b></p> <p><b>Étang</b></p> <p><b>Limite de Province</b></p> <p><b>Limite Diocésaine</b></p> <p><b>Hauteurs qui représentent les Collines et les Montagnes</b></p> <p><b>Valon avec Ruisseau dans le fond</b></p> <p><b>Montagne</b></p> <p><b>Dun</b></p> <p><b>Bois ou Forêt</b></p> <p><b>Bois de Sapin</b></p> <p><b>Bruyères ou Landes</b></p> <p><b>Mars</b></p> <p><b>Près</b></p> <p><b>Vignes</b></p> <p><b>Flots qui représentent les vagues de la mer</b></p> <p><b>Sables</b></p>
---	---

<b>Explication des Abbreviations.</b>		
Ain... pour... Arrière.	Riv... pour... Rivière.	
Anc... pour... Ancien.	R... pour... Ruisseau.	
Com... pour... Commanche.	Ed... pour... Ecole.	
B. H. ou F... Abbaye d'Homme ou de Ville.	N <sup>o</sup> ... pour... Numéro.	
O. S. A... Ordre d'Augustin.	Fl... pour... Vallée.	
O. S. B... Ordre de St. Benoist.	Postes (Le chiffre qui suit le mot désigne le nombre de Postes depuis Paris.	
O. C... Ordre de Cîteaux.	M... pour... Méridien.	
O. P... Ordre de Prémontré.	P... pour... Perpendiculaire.	
O. G... Ordre de Grandmont.	Les chiffres qui précèdent les lettres indiquent les distances en toises à la Mer et à la perpendiculaire de Paris.	
Pr... pour... Prévôté.		
Ch... pour... Château.		
Tu... pour... Tuilerie.		
M... pour... Moulin.		
Ch... pour... Chemin.		



Légende de la carte de Cassini

Carte de Cassini, planche n°2 de 1756

La carte de Cassini et sa légende expressive nous parle autant de paysage que de géographie

# Elaboration de l'Atlas de paysages

Rappel du cadre méthodologique proposé dans le document « Méthode pour des Atlas de paysages – identification et qualification » publié en 1994

## 1/ Identification et caractérisation des paysages

### **a/ Identification des unités paysagères**

*(observation sur le terrain, interprétation de la cartographie existante)*

### **b/ Localisation des sites et paysages « institutionnalisés »**

*(inventaires des sites et paysages protégés au titre de la législation existante)*

### **c/ Identification des représentations iconographiques des paysages**

*(recherche dans la peinture, lithographie, la gravure, les cartes postales, etc.)*

### **d/ Identification des paysages d'intérêt local**

*(enquête auprès des communes)*

Résultats : cartographies différenciées et rapport écrit proposant une lecture à plusieurs entrées de l'état actuel des paysages ; schémas et croquis des structures paysagères
---

## 2/ Evaluation des dynamiques des paysages

### **a/ Identification des signes visibles d'évolution des paysages**

*(observation sur le terrain, première typologie des transformations)*

### **b/ Mise à jour des tendances d'évolution**

*(interprétation des statistiques communales ou cantonales de l'occupation du sol)*

### **c/ Identification des projets individuels et collectifs existants sur les communes**

*(enquête communale)*

### **d/ Vérification et précision des évolutions des paysages**

*(entretiens avec des responsables et techniciens locaux concernés)*

Résultats : cartographies différenciées des évolutions, synthèse cartographique des pressions, rapport interprétatif des évolutions et pressions
--

C'est en s'appuyant sur cette méthodologie, souvent jointe au cahier des charges de l'appel d'offre, que la plupart des équipes ont proposé leur méthode, avec souvent une phase supplémentaire sur des propositions d'interventions paysagères spatialisées ou thématiques.



### **Exemple de l'Atlas de paysages de la Région Nord-Pas de Calais :**

4 grandes phases successives sont proposées par l'équipe de Katia Emerand :  
- l'approche générale et culturelle du paysage

→ identification des Grands paysages régionaux (grands ensembles homogènes en terme d'aspect, d'ambiance et de reconnaissance culturelle) + premier découpage en unités paysagères

- les paysages régionaux et leur nomenclature

→ description des entités paysagères des paysages régionaux (essentiellement définie par leur organisation spatiale)

- les tendances d'évolution

- les enjeux régionaux et l'esquisse d'un schéma d'intentions paysagères qui complètent ce document représentent plus une première utilisation de l'Atlas

### **Exemple de l'inventaire régional des paysages de Basse-Normandie**

Pierre Brunet et Pierre Girardin proposent le sommaire suivant :

- Essai sur l'histoire des paysages de la Basse-Normandie
- L'arbre et la haie dans les paysages de Basse-Normandie
- Les unités paysagères de la Basse-Normandie
- Réflexion sur la reconnaissance sociale des paysages Bas-Normands

# 1/ Identification et caractérisation des paysages

## Quelques précisions sur les échelles

### Notion d'emboîtement d'échelles dans le paysage

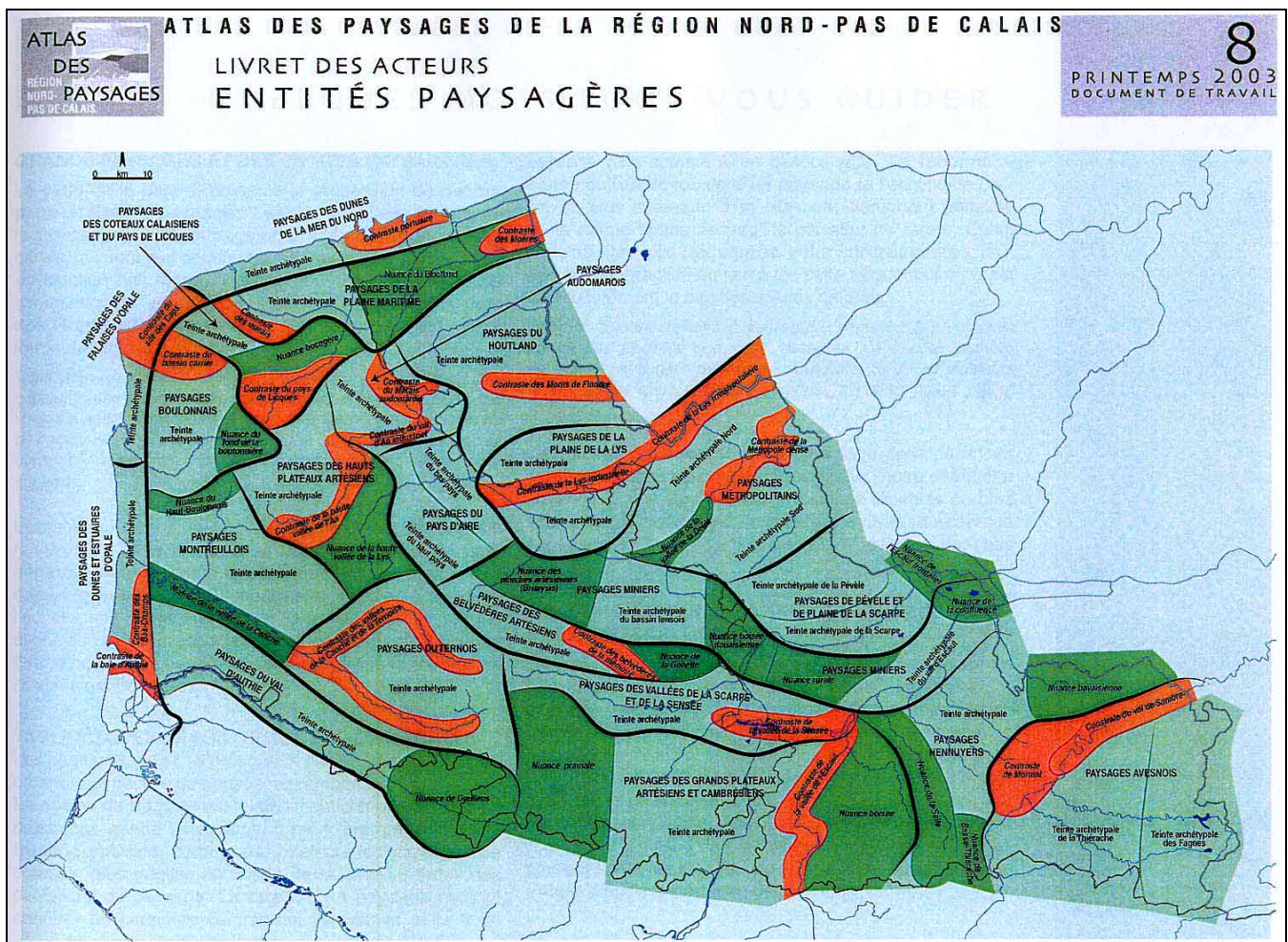
Que ce soit à l'échelle départementale ou régionale, il s'agit d'identifier et de cartographier, dans l'Atlas de paysages, la totalité des unités paysagères et de saisir la logique de l'emboîtement des unités paysagères, structures paysagères et éléments de paysage ainsi que de leurs relations les uns par rapport aux autres. Des grands ensembles paysagers régionaux peuvent être identifiés si plusieurs unités paysagères s'inscrivent dans une ou des caractéristiques à l'échelle régionale.

*Exemple de la carte de découpage des entités paysagères de l'Atlas des paysages de la région nord-pas de Calais :*

Vers les entités paysagères :

L'approche générale a permis l'émergence de 22 Grands paysages régionaux, qui (...) cherchent à être de « grands ensembles homogènes en terme d'aspect, d'ambiance et de reconnaissance culturelle ».

(...) L'amorce de découpage qui vous est présenté ici s'appuie sur trois types d'entités paysagères, dont la dénomination est liée à la couleur... Chaque Grand paysage contient une ou deux entités paysagères caractéristiques ou emblématiques de ces paysages ; nous parlons alors de teinte archétypale (...) Certains paysages tranchent ou, au contraire, concentrent les caractéristiques de leur Grand paysage régionale. Nous parlons alors dans ce cas de contraste paysager.



L'échelle pertinente est celle qui permet d'appréhender dans le même regard l'ensemble du territoire concerné et chaque détail figuré. Cette échelle ne permet pas à l'Atlas de paysages de se substituer à des études paysagères d'aménagement plus fines (communale notamment.)

La carte des unités paysagères obtenue indiquera clairement les caractères des paysages sur lesquels agit la collectivité, mais ne pourra pas être directement transposable dans les documents de planification et encore moins dans des projets d'aménagement.

Ainsi la restitution cartographique ne se fera pas à une échelle supérieure au 1 : 50 000, ce qui ne correspond pas aux échelles opérationnelles d'aménagements communaux (cadastre au 1 : 2000 ou 1 : 5000) ou d'infrastructures (au 1 : 1000, 1 : 500 et 1 : 100)

### **L'échelle départementale : 1/100 000**

L'échelle du 1 :100 000, permet *a priori* une information d'une bonne précision adaptée au territoire départemental.

La collecte des données se fera au 1 : 25 000 (travail de terrain sur fond IGN, collecte des données statistiques à l'échelle communale ou cantonale...) pour une restitution de l'ensemble des données, par unité de paysage, au 1 : 50 000 et une synthèse cartographique au 1 : 100 000.

Ces recommandations peuvent, le cas échéant, être adaptées à la réalité du territoire notamment de l'ampleur des ensembles géomorphologiques.

Dans toutes les cartes produites, on donnera un repère d'échelle. Il est indispensable pour interpréter les plans de mentionner l'échelle adoptée pour le recueil des données qui doit être différenciée de l'échelle de restitution.

Une fois l'échelle déterminée, il est important de la conserver pour toutes les unités paysagères d'un même territoire, tout au long de l'Atlas, même lorsque celles-ci sont découpées pour des raisons de mise en page.

Si les atlas sont principalement départementaux, les synthèses régionales pourront être réalisées à partir des atlas départementaux, dès lors que la même méthode aura été mise en œuvre dans chaque département. L'homogénéité de cette synthèse pourra être garantie si la maîtrise d'ouvrage de cette commande est régionale (DIREN ou le Conseil Régional ou encore Parc Naturel Régional.) C'est le cas par exemple de l'Atlas de paysages de la Franche-Comté décliné en 4 volumes : Territoire de Belfort, Doubs, Jura et Haute-Saône.

### **L'échelle des Atlas « en ligne » (consultables sur un site internet) :**

L'élaboration d'un atlas destiné à être mis sur un site internet oriente la manière de travailler et de produire les documents, en particulier les échelles des cartes.

En effet, pour que la consultation sur internet soit intéressante, on ne peut pas mettre en ligne un document conçu pour une édition papier sans l'adapter à ce médium particulier. Un travail spécifique de conception doit être fait pour que cet Atlas soit lisible sur écran. Cette mise en forme doit faire l'objet d'une commande spécifique ou être prévue d'ès la commande initiale.

### **Echelles de territoire et échelles de temps.**

Lors de l'élaboration du cahier des charges, il faudra tenir compte des contraintes d'échelles de temps pour déterminer le phasage des différentes étapes dans l'élaboration de l'Atlas. En effet la collecte de certaines données comme celles des usages ou pratiques de l'espace et surtout de la variation du paysage au cours des saisons, demande d'inclure au minimum un cycle annuel dans le délai de réalisation de l'étude.

# temps et paysage

HIVER



PRINTEMPS



ETE

AUTOMNE

4 vues du Pilat à 4 saisons différentes :  
4 ambiances contrastées (on notera,  
sur la photo « Eté » l'impact paysager  
d'un incendie)

La Plaine du Forez avec le  
piton de Saint-Romain-le-Puy :

• **Matin :**

Les Monts du Lyonnais  
n'apparaissent pas et  
Saint Romain-le-Puy se silhouette  
dans les brouillards matinaux.

• **Midi :**

On devine les Monts du  
Lyonnais, brouillés par les  
brumes de chaleur

• **Soir :**

Les Monts du Lyonnais qui  
ferment la plaine du Forez  
à l'Est, se perçoivent dans  
leurs détails et le piton de  
Saint-Romain-le-Puy devient  
moins présent.

Les ombres des Monts du  
Forez s'étendent sur la plaine.



## Identification des unités paysagères

Le terme d'unité paysagère est celui employé dans la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages du 8 janvier 1993. C'est donc celui que l'on retiendra dans les Atlas, documents liés à la mise en œuvre de politiques publiques. Il est parfois proposé d'employer des termes approchants, en particulier celui d'entité paysagère. Pour des motifs de cohérence entre les cadres législatif et programmatique, le terme d'unité paysagère sera préféré.

Cette étape, essentielle à l'approche du territoire étudié, constitue le fondement sur lequel l'ensemble des autres opérations pourra s'appuyer et conduire à une connaissance fine et sensible des paysages. Elle consiste à identifier et définir par une observation attentive de l'organisation visible du territoire, les différents paysages reconnaissables. L'approche par emboîtements en unités et structures paysagères permet de se situer à toutes les échelles du paysage. L'analyse du paysage se fait grâce à une série d'aller et retour entre les observations recueillies sur le terrain et les études bibliographiques.

L'interprétation et la transcription cartographique de cette première phase d'identification devront susciter l'intérêt et apporter des pistes de réflexion qui incitent les acteurs à utiliser l'atlas comme document d'information et d'aide à la décision.

### **Le travail de terrain**

La phase de terrain doit être préparée selon un itinéraire précis, qui s'appuie sur les voies de communication les plus empruntées : routes, chemins ruraux et GR, voies ferrées, cours d'eau navigables, littoral.

Elle permet d'observer le paysage selon les angles de vues les plus fréquentes pour la plupart des observateurs locaux. La notion d'observation à partir d'un itinéraire implique une dimension dynamique de cette observation.

Le fond IGN au 1 : 25000 est le support cartographique le plus adapté à cette échelle de recueil des observations de terrains. Le choix d'un fond cartographique au 100 000 semble en général, on l'a vu, plus adapté à l'échelle de restitution pour la confection des cartes départementales.

### **L'analyse des données bibliographiques, cartographiques...**

Plus les sources de documents disponibles sur le territoire étudié sera abondante, plus le chargé d'étude devra s'attacher à en tirer la « substantifique moelle » pour alimenter la question clé de l'Atlas, à savoir le paysage. La difficulté, pas toujours résolue dans les Atlas étudiés, est de ne pas livrer un document tel quel, sans analyse ni interprétation, préalables essentiels à l'observation de terrain. Ainsi, certaines monographies historiques peuvent enrichir l'approche rétrospective des dynamiques paysagères si elles sont lues à travers le filtre des préoccupations actuelles.

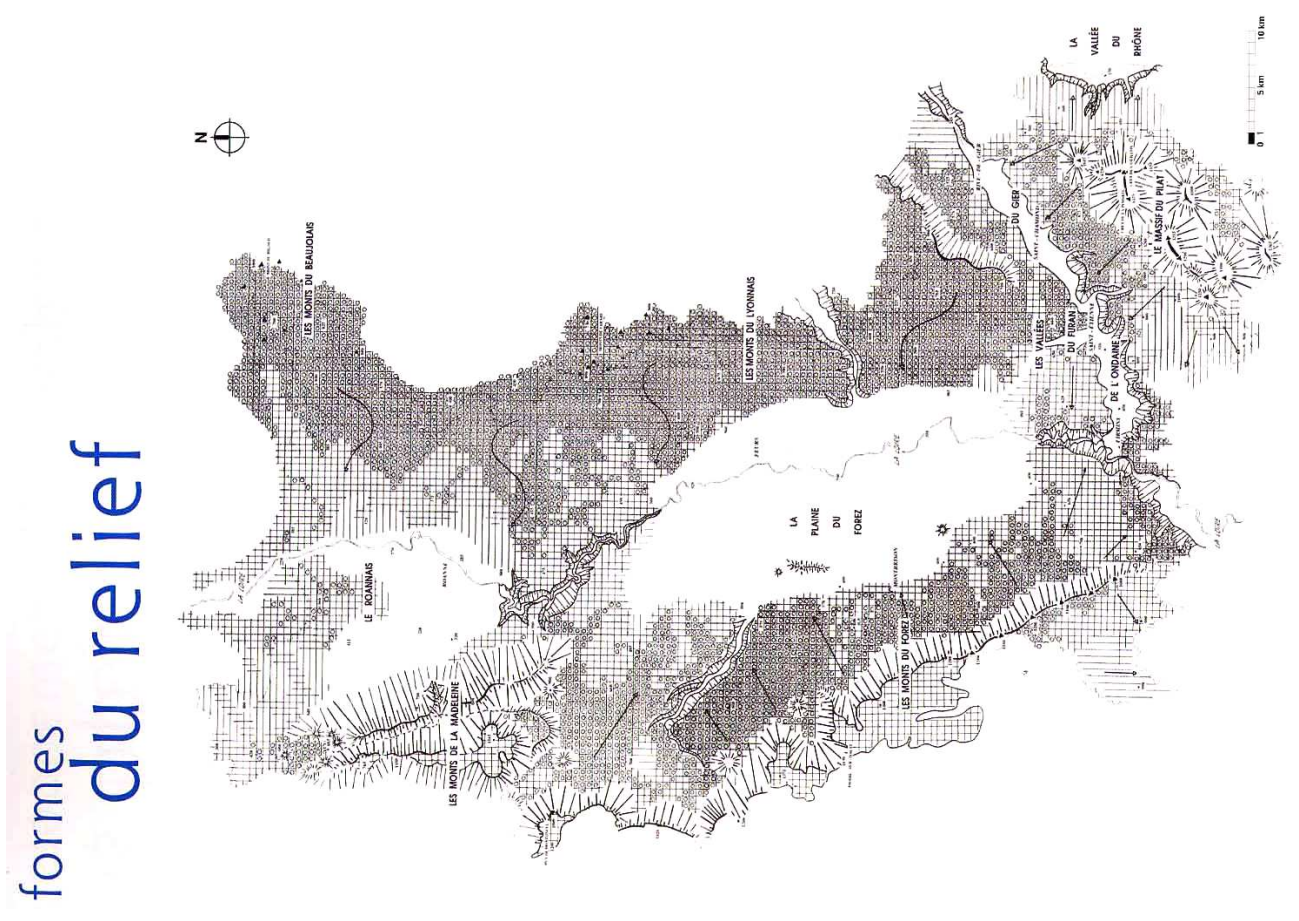
Les photos-aériennes, si elles sont intéressantes comme outil, pour préparer la phase terrain ou encore comme aide-mémoire, pour affiner les limites par exemple, ne peut en aucun cas se substituer à la phase d'observation de terrain suivant des itinéraires précis.

La sur-utilisation de ces documents peut amener à la confusion entre l'occupation du sol et le paysage à proprement parler. Une confusion qui se traduit d'ailleurs dans certaines cartographies dites d'unités paysagères qui s'avèrent être en fait des cartes d'occupation du sol.

*Cet extrait de l'Atlas des paysages des Alpes Maritimes, met en résonance les cartes thématiques ressources avec des clichés de paysages.*

<p>source : IGN</p>	<p><b>RELIEF ET HYDROGRAPHIE</b></p> <p>Le Var et ses grands affluents se frayent un chemin dans des vallées étroites, aux versants découpés par le creusement de torrents, clues et cascades. Les dénivelés sont importants. Seuls les vallons transversaux présentent de larges cuvettes (Val de Blore, Beuil). La neige vient couvrir les versants en hiver à partir de 1 500 m d'altitude.</p>	
<p>source : Jullian/CNRS</p>	<p><b>GÉOLOGIE ET GÉOMORPHOLOGIE</b></p> <p>Les roches primaires, les dépôts marneux fortement entaillés par l'érosion forment des versants instables, menacés de glissement ; ainsi la glissée boueuse qui emporta Roquebillière, le glissement de la Clapière de Saint-Étienne-de-Tinée, les marnes découpées du Haut-Var. D'importants travaux de restauration de terrain en montagne n'ont pas suffi à circonscrire ces mouvements.</p>	

*Cette page, tirée de l'Atlas des Paysages de la Loire, met en relation une carte de relief, et les formes correspondant aux paysages observés sur le terrain, par l'intermédiaire d'une légende illustrée de photos de paysages.*



1/ Les gorges de la Loire

2/ La coteière du Rhône

1/ Le Forez

2/ La Madeleine

1 et 2/ Le Crêt de l'œilillon et le Pic des trois dents

1/ Le massif boisé central du Pilat

1/ La plaine du Forez


1/ Le plateau de Pélussin

2/ Les Monts du Lyonnais et du Beaujolais


1/ Les Monts du Forez : espace collinaire, plateau fortement mamelonné

2/ Le massif du Forez : les pentes sont régulièrement orientées à l'Est, vers la plaine du Forez


**Côtières, gorges**  
rebord de plateaux




**Lignes de crêtes**




**Sommet**




**Relief montagneux**  
identifiable




**Plaine, fond de vallée**




**Plateau plan**




**Plateau mamelonné**



**Espace collinaire, plateau**  
fortement mamelonné



**Ligne de pente :**  
orientation de pente



## Qualification des paysages

L'ensemble des données d'observation de terrain, croisées avec les données bibliographiques cartographiques et iconographiques, aboutissent à une synthèse dans laquelle les unités paysagères sont identifiées. Il convient ensuite de formuler les caractéristiques de ces unités paysagères. Cette caractérisation s'appliquera à faire une description non seulement des grands traits marquant des paysages, ou **structures paysagères**, mais également de leurs ambiances, de leurs points forts, de leurs fragilités... Elle ne peut pas se contenter de décrire l'utilisation du sol, mais tenter de restituer les caractères de l'ensemble de l'aspect du territoire et de ce que l'on en perçoit.

### **proposition de glossaire**

Dans la plupart des atlas consultés un vocabulaire précis et approprié au concept du paysage comme territoire perçu et vécu, est souvent utilisé, sans que toutefois la précaution d'en définir le sens ait été toujours prise : unités, sous unités, structures paysagères, limites, ambiance, horizon, enjeux paysagers, mitage...

Que ce soit à la demande du maître d'ouvrage (Atlas du Morvan) ou sur proposition du chargé d'étude, la présence d'un glossaire dans l'Atlas offre une clé d'entrée supplémentaire dans cet outil de connaissance et d'aide à la décision. Il offre en outre l'avantage de fournir aux partenaires un référentiel de vocabulaire qui permet d'éviter d'éventuels *quiproquos*.

Dans le cadre des Atlas de paysages, documents de référence pour la définition de politiques publiques de paysage, il importe de respecter le vocabulaire propre à ces politiques. Outre les définitions formulées dans la convention européenne du paysage, on utilisera les termes utilisés par la loi « paysages » de 1993 : unités paysagères, structures paysagères et éléments de paysage.

### **Les définitions de la Convention européenne du paysage**

*a «Paysage» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ;*

*b «Politique du paysage» désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage ;*

*c «Objectif de qualité paysagère» désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ;*

*d «Protection des paysages» comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine ;*

*e «Gestion des paysages» comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales ;*

*f «Aménagement des paysages» comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages.*

Par ailleurs, la langue française offre une définition du mot paysage. Pour Littré, auteur du dictionnaire linguistique de référence, paysage se définit par : « *Etendue du pays que l'on voit d'un seul aspect. Un paysage dont on aura vu toutes les parties l'une après l'autre, n'a pourtant point été vu ; il faut qu'il le soit d'un point assez élevé, où tous les objets auparavant dispersés se rassemblent sous un seul coup d'œil.* »



## **Exemples extraits du glossaire de l'Atlas du Morvan**

**Entité paysagère** : A une échelle d'analyse donnée (ici l'atlas, l'échelle du PNR du Morvan), portion d'un territoire présentant des caractéristiques paysagères homogènes découlant de la perception, de l'organisation et de l'évolution des caractères suivants : morphologie, relief, occupation des sols, organisation du bâti, nature et qualité des horizons, organisation du réseau hydrographique, ... etc.

Elle se distingue de l'entité voisine par une différence de présence d'organisation ou de forme des ces caractères. Cette portion d'un territoire distinct correspond à un premier niveau de subdivision d'un territoire d'étude. A l'intérieur d'une entité, des territoires hétérogènes peuvent être réunis, tant qu'ils respectent les caractéristiques principales de l'unité : les sous-entités paysagères.

**Limite** : « ligne qui sépare deux terrains ou territoires contigus » Petit Robert - Limite entre deux entités paysagères : frontière entre deux unités. On peut distinguer deux types de limites : les ruptures et les transitions.

**Transition** : portion de territoire mettant en relation plusieurs entités paysagères. Une transition, à une échelle donnée, est caractérisée par une modification progressive des caractéristiques des deux entités paysagères, au fur et à mesure que l'on progresse vers l'une ou l'autre.

**Rupture** : Surface réduite formant une frontière brusque entre deux entités paysagères. Passage très soudain d'une entité paysagère à une autre.

**Structure** : (Petit Robert) 1° vieilli « Manière dont un édifice est construit ; agencement des parties d'un bâtiment » 2° Sc « Ensemble, système formé de phénomènes solidaires, tels que « chacun dépend des autres et ne peut être ce qu'il est que dans et par sa relation avec eux » (Lalande)

**Structure paysagère représentative** : élément ou combinaison d'éléments d'un paysage que l'on retrouve de façon régulière dans une entité paysagère. Les structures paysagères se définissent comme l'agencement d'éléments végétaux, minéraux, hydrauliques, agricoles, urbains qui forment des ensembles ou des systèmes cohérents. Ils structurent l'espace rural et fondent son identité, et à ce titre méritent beaucoup d'attention. Dans le cadre de l'atlas, seront cartographiées les structures paysagères les plus vastes, pouvant être représentées aux échelles de cartographie du 1/100 000 : clairières, cuvettes bocagères...

**Point de vue remarquable** : point de vue aisément accessible, permettant d'embrasser un large paysage. Situés en hauteur, les points de vue ont un rôle essentiel de « respiration » dans la perception du paysage ; ils permettent également de saisir les logiques d'organisation d'un territoire et de ses paysages. Reste ensuite à découvrir ceux-ci de l'intérieur...

Les notions suivantes seront exprimées dans la description des entités et la description des enjeux dans chaque entité. Ce sont des notions transversales qui sont sous-jacentes à tous les enjeux paysagers écrits et/ou cartographiés.

Voici quelques définitions :

**Ambiance** : ( du latin ambiens, de ambire « entourer ») ce qui environne quelqu'un ou quelque chose ; ce qui constitue le milieu ou l'on se trouve. Larousse, petit Robert. Syn. : atmosphère, climat.

**Horizon** : ( du grec horos, signifiant borne limite) limite du visible. Endroit où le ciel et la terre semblent se joindre. La ligne d'horizon : la ligne qui semble séparer le ciel de la terre à l'horizon. L'horizon peut être proche, lointain, large ou limité, ce qui influence la perception des paysages : ex : grands horizons = vastes plateaux ou plaines à vues dégagées. La nature de la ligne d'horizon à également une grande importance : ligne de crête boisée ou occupée par des prairies, col... Les points hauts dégagés constituent des points forts dans la découverte des paysages : points d'appels visuels, belvédères ...

**Espace de respiration** : surface ouverte visuellement située entre des espaces plus fermés. Opposition entre des modes d'occupation du sol qui alternent : espace agricole au sein de l'urbanisation dense d'une ville, clairière au sein de la forêt, prairies entre les villages et la forêt....

**Enjeu** : par extension « ce que l'on peut gagner ou perdre, dans une entreprise » Petit Robert Enjeu paysager : éléments du paysage dont la prise en compte est nécessaire pour préserver et développer l'identité des lieux dans les aménagements futurs ou le développement d'un secteur. L'identification d'un enjeu cadrera et fédérera les interventions sur l'ensemble du territoire, d'une entité ou d'un lieu particulier.

## Sur la notion de structure paysagère

Note de réflexion de Alain Lagier (DIREN Rhône-Alpes)

« En première approximation, une structure est un système de transformations, qui comporte des lois en tant que système (par opposition aux propriétés des éléments) et qui se conserve ou s'enrichit par le jeu même de ses transformations, sans que celles-ci aboutissent en dehors de ses frontières ou fassent appel à des éléments extérieurs »

Jean Piaget, *le structuralisme*, (que sais-je n°1311, 1968)

La loi du 8 janvier 1993 a introduit dans le vocabulaire technico-administratif un nouveau concept en fixant pour objectif aux directives paysagères de protéger des « structures paysagères ». Le décret d'application du 11 avril 1994 parle, quant à lui, des « éléments caractéristiques constituant les structures d'un paysage »

La pratique paysagère actuelle tend souvent à confondre structures paysagères et éléments (au sens d'objets) participant à ces structures : haies, murs, routes, crêtes, ... Ce n'est pas le cas, par comparaison, dans le domaine de l'architecture. On dira qu'une charpente est une structure, mais on ne dira pas que les entrails ou la faitière sont des structures : ce sont les éléments de la structure.

De façon générale, le concept de structure renvoie à une notion d'assemblage, il vise les relations entre objets et non les objets eux-mêmes.

Si l'on prend le cas d'un paysage tel que celui de la calotte sommitale du Mont Salève, il est fait d'une petite route qui sinue sur un plateau ondulé, à travers une végétation rase d'alpage, en relation latérale avec un panorama continu en balcon sur les grands sommets alpins ou sur Genève. La structure de ce paysage, c'est l'ensemble de ces éléments (s'il en manque un, c'est un autre paysage), leurs proportions réciproques (l'étroitesse de la route, l'ampleur du panorama), voire leurs rapports au sens le plus physique (l'herbe de l'alpage qui arrive au contact direct de la route, sans bas-côté). Prenons un autre exemple : il existe plusieurs routes qui montent au Salève, et chacune d'elles comporte à son pied un petit hôtel typique du XIXe siècle, un peu délabré : là encore c'est la relation (à la route, au site) qui est caractéristique, du fait qu'on dénombre plusieurs itinéraires de cette typologie (relation d'homologie), et non tel ou tel hôtel en soi.

Est-ce une simple question de mots ? On comprend bien lorsque c'est un paysagiste qui parle de structure pour désigner en fait un élément de structure, c'est par une sorte de raccourci, et que lui-même a fait en amont toute l'analyse qui qualifie l'élément en question dans un paysage donné.

Mais il se trouve aussi que, dans l'état de notre technicité et de notre droit urbanistique, il est beaucoup plus facile – et en tous cas, plus habituel – d'appréhender des objets que des relations. Derrière la notion de structure, le défi lancé aux directives paysagères est d'identifier, de transcrire, de gérer en termes de systèmes les enjeux de paysage. Se placer au moins dans le domaine de l'assemblage, c'est obliger à l'approche paysagère. A l'inverse, réduire trop vite la notion de structure à des types d'éléments physiques pourrait favoriser, à terme, une simple logique de catalogue.

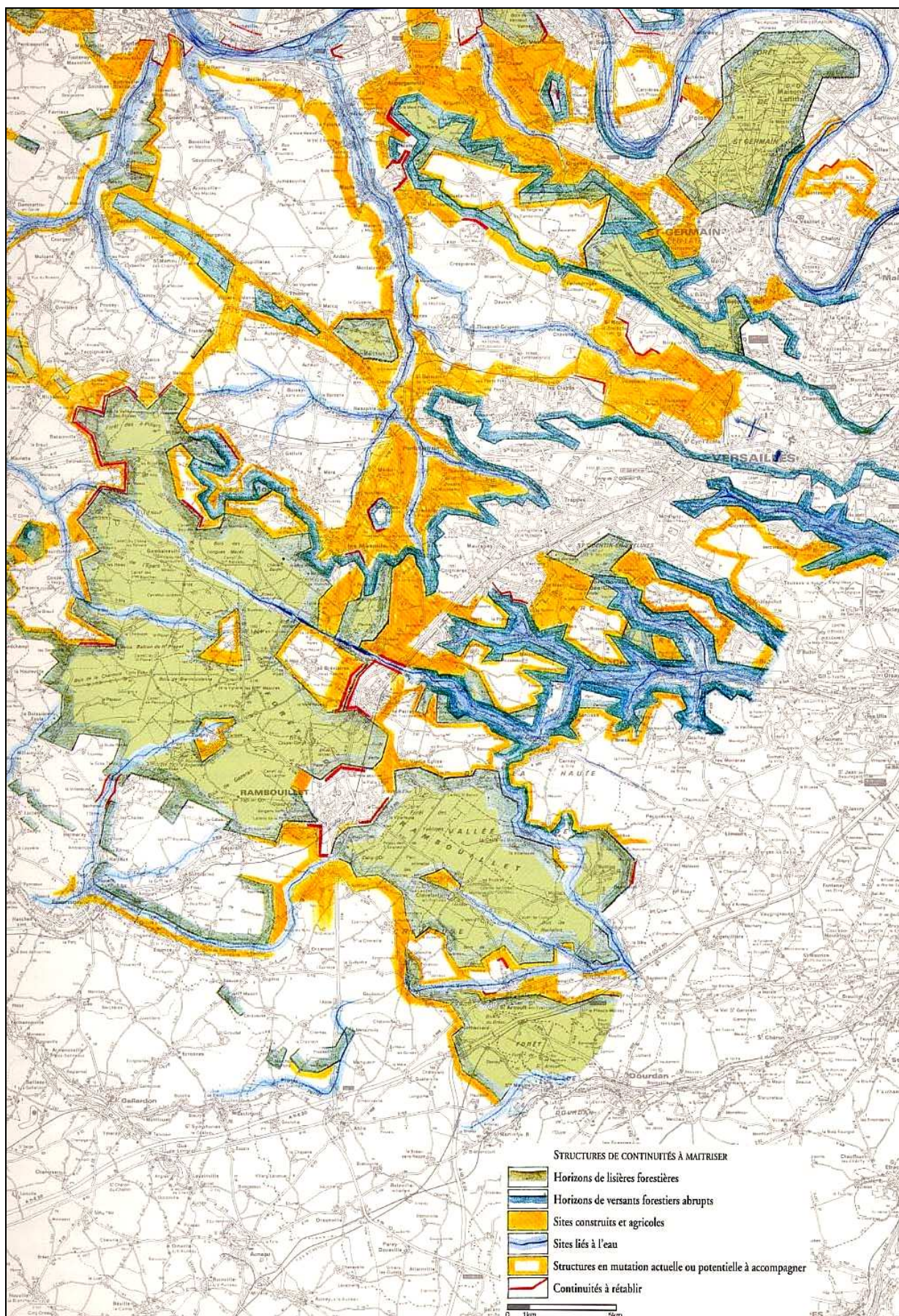
## La restitution cartographique

Le rendu de la carte des unités paysagères doit être expressif car c'est un outil majeur de concertation entre les partenaires de l'aménagement.

Pourtant, dans la plupart des atlas consultés les cartographies ne permettent que de localiser l'unité par rapport à l'ensemble du territoire étudié (département, région) apportent une information de type « occupation du sol ».

Certaines d'entre elles expriment cependant bien les grands traits dominants du paysage ou les limites des unités de paysage, comprises comme des entités spatiales où les paysages présentent une homogénéité d'aspect.

Il existe de nombreuses réflexions sur les cartes « sensibles », telles celles d'Alain Freytet, paysagiste (voir la carte de Yvelines ci-contre) ou Pierre Sansot (in : *La France sensible* qui expose une réflexion sur les couleurs employées en cartographie.) Il est cependant encore nécessaire d'innover pour que la carte et sa légende deviennent un mode de lecture plus approprié à la compréhension des paysages.



*Détail de la carte des continuités paysagères réalisée par Alain Freytet pour l'Atlas des Pays et Paysages des Yvelines.*

La légende des cartes des Atlas des paysages sera soigneusement réfléchi. D'une part, on sélectionnera une gamme de couleurs et de teintes la plus expressive

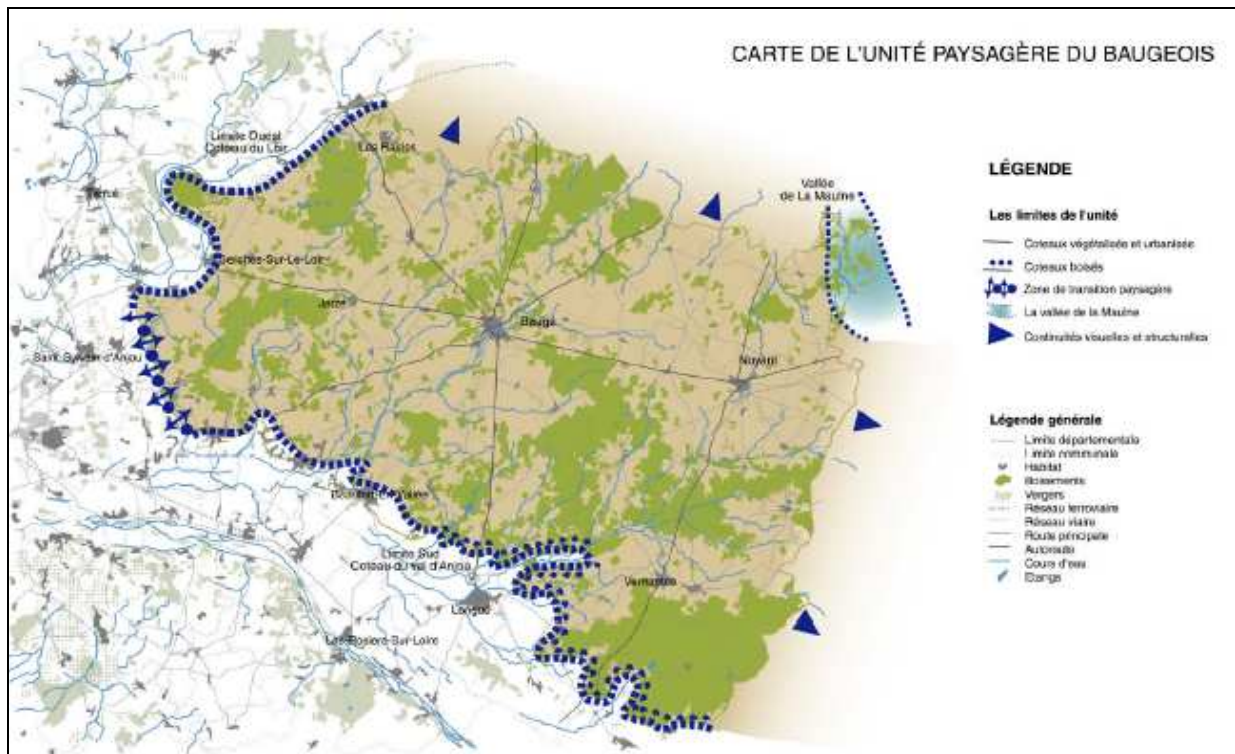
*Légende de l'Atlas des paysages de Bourgogne - Les grands ensembles paysagers*

<p><b>LES SYSTEMES CULTIVÉS</b></p> <p> PLAINES, PLATEAUX ET DEPRESSIONS CULTIVES</p> <p>09 - Forterre (58 et 89) 38 - Charitois (58) 69 - Plaine de Beaune (21 et 71) 71 - Plaine de Genlis (21) 72 - Plaine Dijonnaise (21)</p> <p> VERSANT CULTIVE</p> <p>04 - Cuesta d'Othe (89)</p> <p><b>LES SYSTEMES FORESTIERS</b></p> <p> PLAINE FORESTIERE</p> <p>70 - Plaine de Cîteaux (21 et 71)</p> <p> VERSANT BOISE</p> <p>68 - Revermont (71)</p> <p> PLATEAUX FORESTIERS</p> <p>13 - Plateau nord bourguignon (21 et 89) 16 - Forêt châtilonnaise (21) 35 - Basse Bourgogne boisée (58 et 89) 36 - Forêt du Nivernais (58) 42 - Montagne nord dijonnaise (21) 43 - La montagne (21)</p> <p> MOYENNES MONTAGNES BOISEES</p> <p>24 - Morvan troué (58) 25 - Morvan central (21, 58 et 89) 28 - Haut Morvan (21, 58 et 71)</p> <p><b>LES SYSTEMES DE BOCAGE</b></p> <p> BOCAGE</p> <p>21 - Arnétois (21) 22 - Sud Arnétois (21 et 71) 29 - Pays sous Beuvray (58 et 71) 30 - Bas Morvan (58) 31 - Pays de Luzy (58) 33 - Bazois (58) 50 - Haute vallée de l'Arroux (71) 54 - Bocage Montcellien (71) 57 - Vallée de la Guye (71) 58 - Brionnais (71)</p> <p> BOCAGE BAS ASSOCIE AUX BOIS</p> <p>19 - Haut Auxois (21) 27 - Morvan oriental (21, 58 et 71) 32 - Pays d'Issy l'évêque (58 et 71) 37 - Pays des Amognes (58) 41 - Hautes terrasses de Loire (58 et 71) 49 - Pays d'Epinac (21 et 71) 51 - Montagne Autunoise (71) 55 - Bas charolais, vallée de la Bourbince (71) 56 - Haut charolais (71)</p> <p> BOCAGE HAUT ASSOCIE AUX BOIS</p> <p>07 - Puisaye bocagère (58 et 89) 23 - Morvan septentrional (21, 58 et 89) 64 - Haut Beaujolais (71)</p>	<p><b>LES SYSTEMES MIXTES</b></p> <p> SEMI-BOCAGE</p> <p>18 - Auxois (21 et 89) 20 - Terre Plaine (21 et 89) 26 - Pays de saulieu (21) 48 - Vallée de la Dheune (71) 61 - Clunisois (71)</p> <p> PLAINE A CULTURE ET BOIS</p> <p>66 - Bresse Chalonnaise (21 et 71)</p> <p> PLATEAUX A CULTURE ET BOIS</p> <p>01 - Sénonais (89) 02 - Gâtinais (89) 03 - Pays d'Othe (89) 06 - Puisaye occidentale (58 et 89) 12 - Plateau de Noyers (21 et 89) 15 - Plateau du châtilonnais (21 et 89)</p> <p> PLAINES A CULTURE ET HERBAGE</p> <p>34 - Vaux de Montenoison (58) 74 - Hautes terrasses de la Saône (71)</p> <p> VALLEE A CULTURE, BOIS ET HERBAGE</p> <p>05 - Val Florentin (89)</p> <p> PLAINES A CULTURE, BOIS ET HERBAGE</p> <p>08 - Pays du Tholon (89) 40 - Entre Loire et Allier (58) 59 - Terrasses du Chalonnais (71) 60 - Basse Vallée de la Grosne (71) 67 - Bresse Louhannaise (71) 73 - Plaine de Mirebeau (21)</p> <p> PLATEAUX A CULTURE, BOIS ET HERBAGE</p> <p>14 - Plateau nord Nivernais (58 et 89) 17 - Duesmois (21) 45 - Hautes Côtes (21 et 71) 52 - Plateau d'Antully (71)</p> <p> PAYSAGE INDUSTRIEL ET BOCAGE</p> <p>53 - Bassin de Montceau (71)</p> <p><b>LES SYSTEMES DE VIGNOBLE</b></p> <p></p> <p>10 - Jardin de l'Auxerrois (89) 11 - Chablisien (89) 39 - Côteaux de Pouilly (58) 44 - Vignoble bourguignon (21 et 71) 46 - Vignoble des hautes côtes (21 et 71) 47 - Côte chalonnaise (71) 62 - Monts du Mâconnais (71) 63 - Sud Mâconnais (71) 65 - Beaujolais bourguignon (71)</p> <p><b>LES SYSTEMES DE VALLEES ALLUVIALES</b></p> <p></p> <p>75 - Vallée de la Loire (58 et 71) 76 - Val d'Allier (58) 77 - Val de Saône (21 et 71) 78 - Vallée de l'Yonne 79 - Vallée de l'Armançon (21 et 89) 80 - Vallée de l'Arroux (71)</p>
---	---

D'autre part, une attention particulière sera portée aux limites entre les unités paysagères. Un exemple intéressant de traitement cartographique des limites dans l'Atlas des paysages du Maine-et-Loire exprime trois types de limites :

- Les **limites nettes**, appuyées sur un élément matériel du paysage rebord de coteau, lisière arborée...
- Les **transitions paysagères**, limites plus floues ou l'on passe d'une unité paysagère à l'autre sur une étendue plus ou moins ample. Ces transitions paysagères doivent être étudiées avec un soin particulier car il est possible qu'elles expriment un signe d'évolution des paysages, de simplification par la disparition progressive des caractéristiques distinctives de deux unités paysagères voisines.

- Les **continuités visuelles** aux marges du territoire d'étude. Il n'y a en effet pas de raison particulière pour que les limites administratives (celles des départements en l'occurrence) se superposent aux limites des unités paysagères. L'indication de ces continuités visuelles est précieuse pour l'élaboration ou l'actualisation des atlas de paysages des départements mitoyens et prépare le récolement ultérieur des documents.

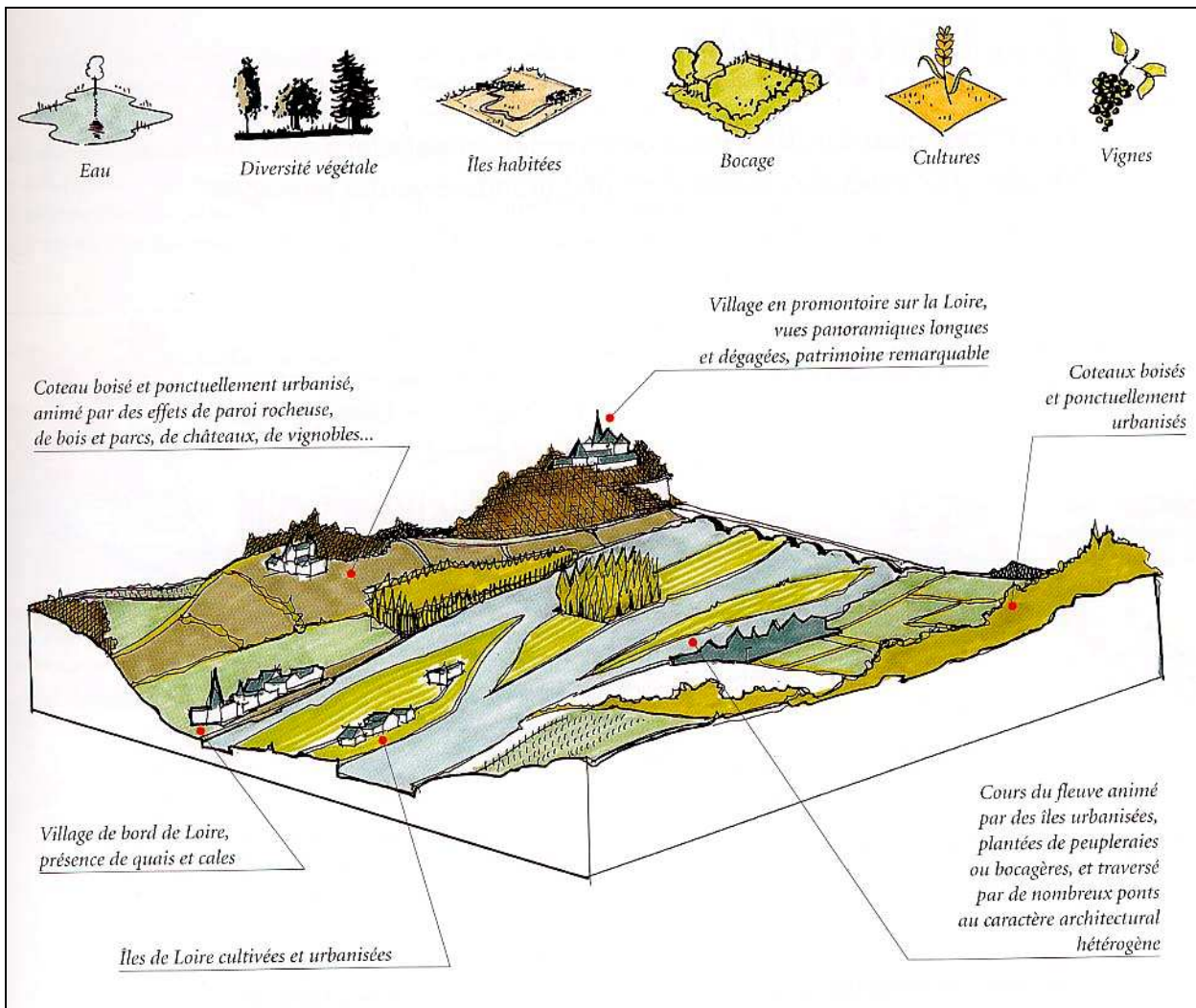


*Extrait de l'Atlas des paysages de Maine-et-Loire AGENCE BOSC & PIGOT, AGENCE VU D'ICI*

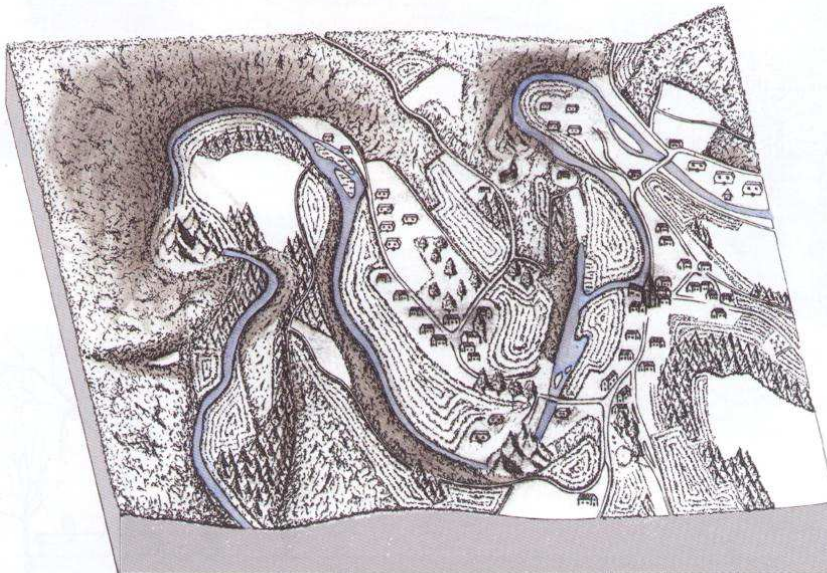
## La restitution en trois dimensions

Si les cartographies des unités paysagères ne répondent pas toujours à l'attendu en matière de caractérisation des paysages, on trouve par contre de nombreux systèmes didactiques de représentation du paysage pour enrichir cette cartographie en permettant d'ajouter la troisième dimension et la notion de temps : blocs-diagrammes, coupes, croquis, photographies anciennes et contemporaines comparées et commentées... Ces modes de représentations permettent de restituer les connaissances de l'état du paysage et de ses dynamiques sous des formes expressives.

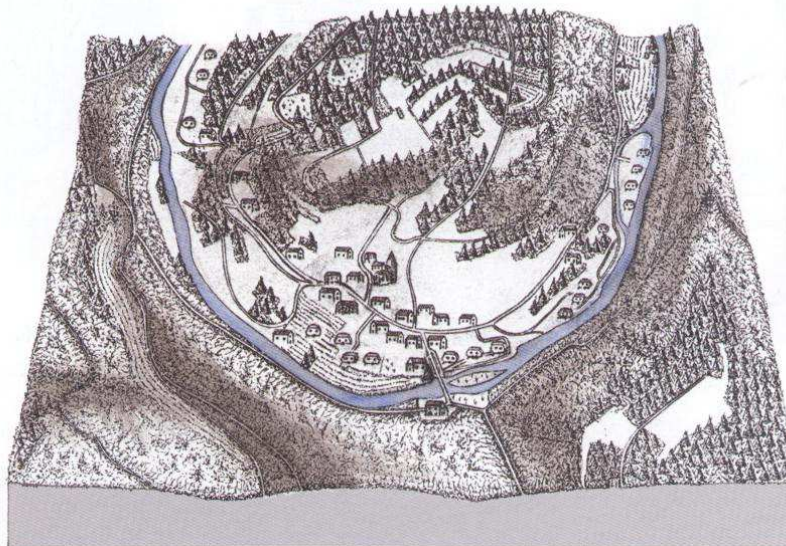
### *Bloc-diagramme pour l'atlas de paysages du Maine et Loire*



Des *blocs-diagrammes* permettent d'illustrer de manière schématique des situations particulières observées dans les unités paysagères.

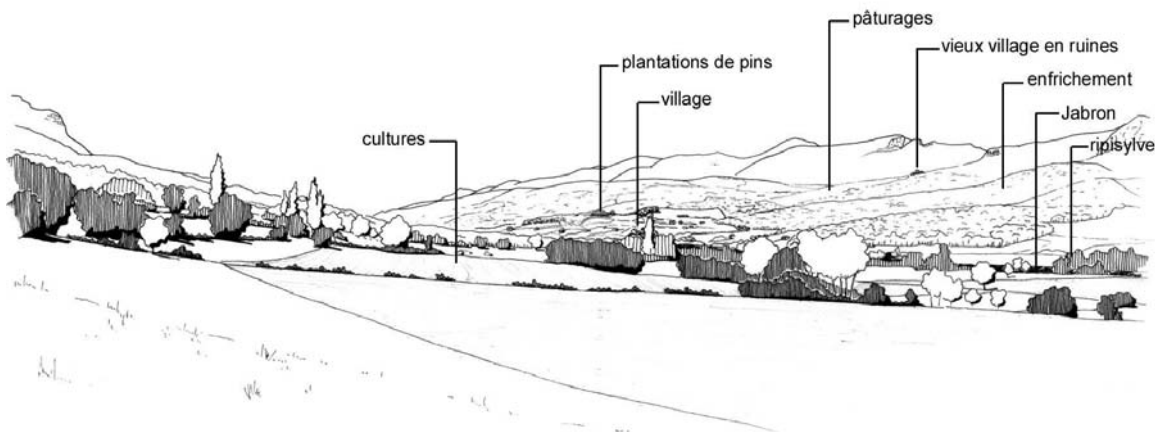


Les villages de Cugnon, en rive droite, et de Morteihan, en rive gauche, sont situés entre deux méandres de la Semois. Les versants convexes en pente douce et la plaine alluviale relativement large étaient favorables aux activités agricoles.



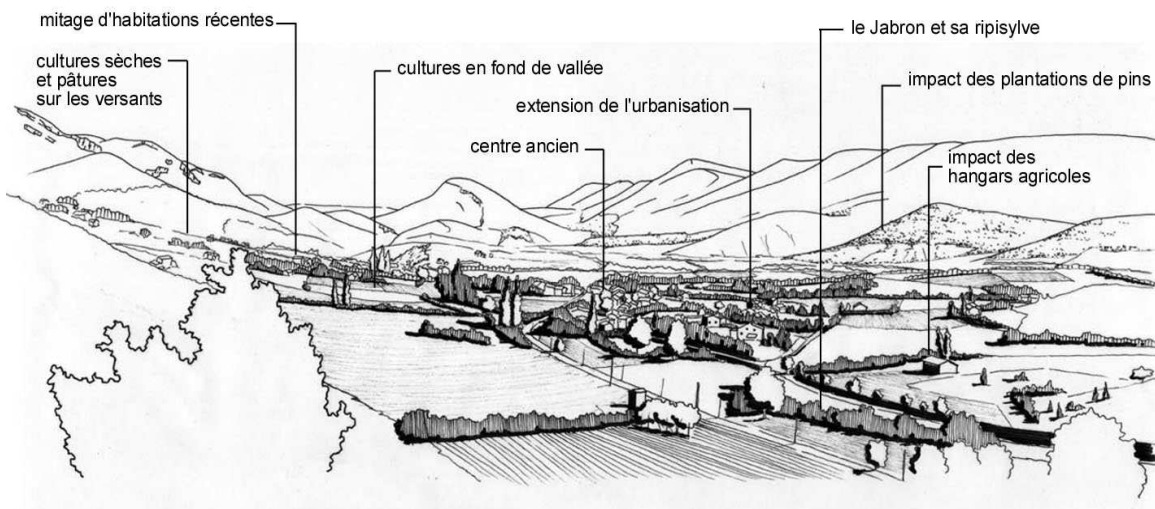
Le village de Poupehan est situé au bord d'une belle boucle de la Semois, en bordure de la zone fréquemment inondée. Les cultures de tabac, jadis florissantes, et des prairies de fauche ont été reconverties en zones de camping.

## ORGANISATION DU TERRITOIRE



- Hameaux anciens et villages ruinés installés sur les ressauts de l'adret
- Villages implantés au sein de poches à proximité du Jabron et de la route départementale
- Extension et dispersion récente de l'habitat individuel sur le pourtour des villages: impact fort dû aux formes, aux couleurs
- Quelques hangars agricoles aux formes, aux matériaux et aux couleurs qui constituent des impacts visuels

- Adret avec ses parcours à moutons, ses cultures au sec
- Déprise et développement de friches des anciennes terres cultivées ou pâturées
- Cultures irriguées en fond de vallée
- Ripisylves et haies en fond de vallée qui ont tendance à s'épaissir
- Impact des plantations de pins aux couleurs foncées et aux formes structurées







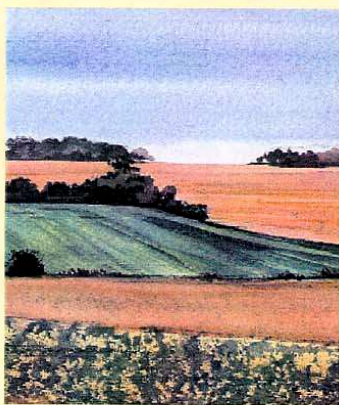
LA BASSE THIERACHE



LES UNITES PAYSAGERES

CENTRE ET NORD DU DEPARTEMENT

## LES AMBIANCES PAYSAGERES

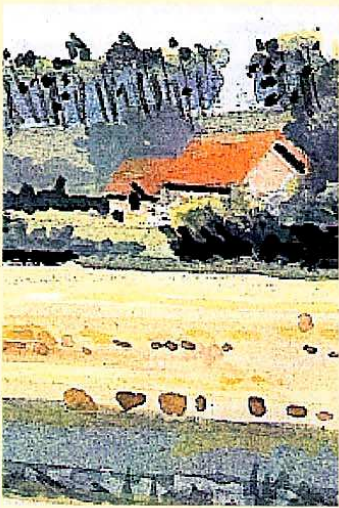


*Immense, mobile, lent, souffle, laiteux, silence, tiède, cinglante, bourdonne, brutalité, vrombissement, moucharabier, seul, aliénité, désincarné, perte de vue, organisé, léthargie...*



La basse Thiérache est une nappe immense et mobile mue par un corps souterrain aux gestes lents. Un souffle laiteux noie les lointains. Le silence capitonné par une chape tantôt tiède tantôt cinglante, bourdonne.

Seuls obstacles : la brutalité anguleuse des silos, les vrombissements des camions au loin. De l'histoire, il ne reste que le moucharabier végétal qui isole les bourgs, et l'abandon des haies aux terres incultes ou escarpées. On est seul, l'homme est inexistant quand tout est voué au travail désincarné des champs à perte de vue. Tout est définitivement organisé, une léthargie harmonieuse hante l'air.



Inventaire - 48



CAUE de l'Aisne

## L'approche socioculturelle des paysages

La notion de paysages reconnus est traitée à travers des références concrètes exprimant des valeurs souvent bien partagées, en particulier en matière de reconnaissance sociale et d'identité régionale. Il s'agit en particulier des sites historiques, des sites évoqués dans la littérature et représentés dans l'art, à l'échelon régional mais aussi local. Les sites faisant l'objet de protections institutionnelles au niveau national font également partie de ces paysages reconnus.

Cette approche socio-culturelle du paysage regroupe les trois phases identifiées par Yves Luginbühl : localisation des sites et paysages institutionnalisés ; identification des représentations iconographiques des paysages et identification des paysages d'intérêt local.

Ainsi, pour dresser ce portrait socioculturel des paysages le chargé d'étude s'intéressera :

- à l'appropriation sociale : lieux d'excursion touristiques, de promenades, fréquentation dominicale...,
- aux lieux de mémoire : grands sites de l'histoire de France, champs de bataille...,
- aux références emblématiques : les images récurrentes dans l'illustration des ouvrages traitant de la région, les paysages qui sont régulièrement pris comme support de cartes postales...,
- aux références légendaires : légendes locales, lieux de pèlerinage ou de fêtes locales...,
- aux sites naturels reconnus dans les inventaires existants,
- aux références artistiques et culturelles : représentations picturales à travers les regards des peintres, évocations littéraires...

(Liste indicative, non exhaustive)

*Vision de la vallée de la Seine par Paul Cézanne Vue de Bonnières, 1866*





LES COLLINES  
DU LAONNOIS



LES PAYSAGES RECONNUS

CENTRE ET NORD DU DEPARTEMENT

## LE CHEMIN DES DAMES

### La fertilité d'une terre ensanglantée



Le Chemin des Dames hier



Le Chemin des Dames  
Terre fertile de grandes cultures



Maisons ouvrières de la ferme d'Ailles



En direction de Craonne



Le Chemin des Dames aujourd'hui

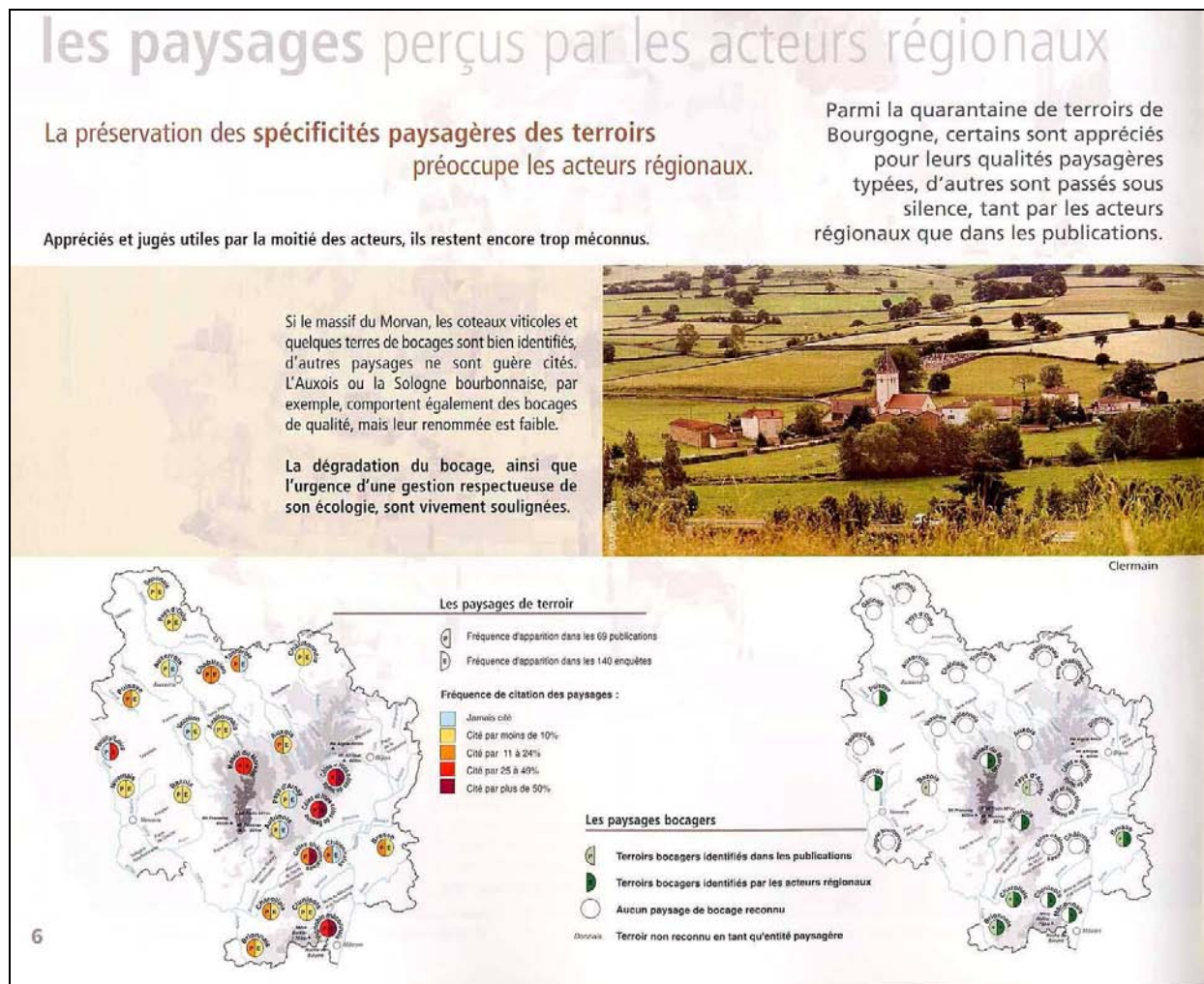
Les collines du Laonnois comptent un grand nombre de monuments et de paysages remarquables. Pourtant un seul parmi ceux-là, et parmi tous ceux du département jouit d'une notoriété internationale qui le place au rang des sites historiques du monde : Le Chemin des Dames.

Le célèbre chemin court sur la surface structurale d'un plateau inscrit dans l'ensemble des plateaux septentrionaux du Soissonnais. La plateforme, haute de ses quelques 150 m d'altitude, se distingue par les vues prolongées qu'elle offre sur les vallées de l'Ailette et de l'Aisne. Deux cours d'eau dont l'effet d'érosion a assuré la découpe de ses pentes calcaires. Les cheminements séculaires des rûs, ruisseaux Est/Ouest sur les matériaux géologiques tendres (argiles, sables) ont sculpté un entrelacs de courbes de niveaux qui abrite de nombreux thalwegs ou ravins. Les arabesques des lignes de crête imposent au plateau des largeurs variables d'un bout à l'autre de son emprise. La nature géologique de la "table" du plateau a fait l'objet d'une extraction de pierre de taille, à partir du moyen-âge.

Le néolithique connaît les premières implantations humaines dans les vallées de l'Aisne et de l'Ailette puis sur les pentes du plateau au creux des ravins, à la source de petites résurgences. Avec la sédentarisation et plus précisément à l'époque gallo-romaine, les constructions remplacent les camps de chasse et les pentes se couvrent de champs de céréales et de vignobles. Les activités au moyen-âge et la campagne de défrichements dégagent le plateau ; elles permettent l'implantation systématique de villages (parfois troglodytiques) dans les contreforts. La tradition de grandes cultures sur le plateau limoneux prend naissance à ce moment.

Le Chemin des Dames commence son histoire avec les tribus gauloises qui, pour relier les oppida de Pommiers et Saint-Thomas, empruntent et pérennisent un sentier sur le plateau. Son nom lui est donné plus tard sous Louis XV alors que des générations de Dames l'ont emprunté : Les Dames de la suite du Roi allant au sacre à Reims, Jeanne d'Arc après le sacre de Charles VII, enfin et surtout les Princesses Adélaïde et Victoire, filles de Louis XV, pour rejoindre le château de leur ancienne gouvernante, Madame de Narbonne-Lara, au château de la Bove, à Bouconville-Vauclair.

*Une démarche originale l'enquête en région Bourgogne : l'édition d'une plaquette illustrée très pédagogique sur la perception et la représentation des paysages bourguignons, d'une synthèse d'une enquête réalisée auprès d'acteurs régionaux : structures intercommunales, associations d'usagers, acteurs de l'aménagement, érudits, acteurs du tourisme, défenseurs de l'environnement.*



### **Exemple de l'Atlas de paysages de la région Nord-Pas-de-Calais**

« Lors de la première phase de l'Atlas de paysages régionaux, dénommée « approche générale et culturelle », notre équipe pluridisciplinaire (paysagiste, géographe, urbaniste, architecte, écologue) a proposé un travail en deux temps. Chacune de nos disciplines a été convoquée pour permettre l'expression des « ses » paysages régionaux. La géographie, les représentations artistiques ou touristiques, le sentiment d'appartenance, les paysages ruraux et urbains ont ainsi été investigués. Puis grâce à un travail de synthèse où l'objectivité se dispute à la subjectivité, nous avons dégagé les Grands paysages régionaux ... »

## Identification des représentations iconographiques des paysages

Il s'agit d'identifier les représentations les plus connues ou les plus répandues des paysages dans la peinture, la gravure, la carte postale, la photographie, les guides de voyages, les « beaux livres » et dans la littérature pour chercher à comprendre l'évolution des sensibilités passées ou actuelles d'une part et à localiser des paysages sur lesquels l'intérêt artistique s'est focalisé ou déplacé à différentes époques de l'histoire.

### Les guides touristiques

L'étude des guides touristiques de référence, historiques et contemporains, donne souvent une bonne approche de la reconnaissance culturelle des paysages étudiés. On aura cependant à l'esprit que ces ouvrages décrivent les monuments, les sites pittoresques ou sublimes et les ouvrages remarquables.

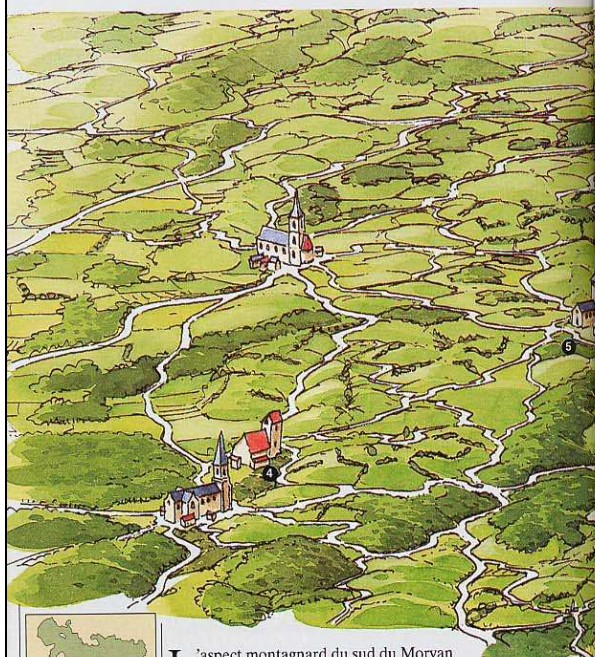
#### Les guides « historiques »

- Voyage en France pendant les années 1787, 88, 89 et 90 de Arthur Young
- Voyages pittoresques et romantiques, de C.Nodier , J.Taylor et C. de Cailleux, Didot l'Aîné - Paris - 1820
- La France pittoresque - 1837-1870
- Voyage en France 1877 Henri James
- Guides du Club Alpin Français, édités par le CAF, fondé par Johanne.
- Guides Joanne, devenus guides Bleus au début du siècle, 1869 à nos jours éditions Hachette
- Voyage en France, Ardouin-Dumazet plusieurs volumes vers 1900

#### Les guides contemporains

- Les Guides de la Manufacture, édités par Région, villes
- Les Guides Gallimard
- Les guides verts Michelin
- Les cartes Michelin (notamment pour les « routes pittoresques et les points de vue signalés)
- Le voyage en France anthologie des voyageurs éditions Bouquins R. Laffont

▲ LA MONTAGNE MORVANDELLE  
LE MONT BEUVRAY ET SES ALENTOURS



70 km  
1 journée

**LE MONT BEUVRAY ET SES ALENTOURS**

- 1. SAINT-LÉGER-SOUS-BEUVRAY
- 2. POIL
- 3. LAROCHEMILLAY
- 4. PRÉPORCHÉ
- 5. ONLAY
- 6. MONT BEUVRAY

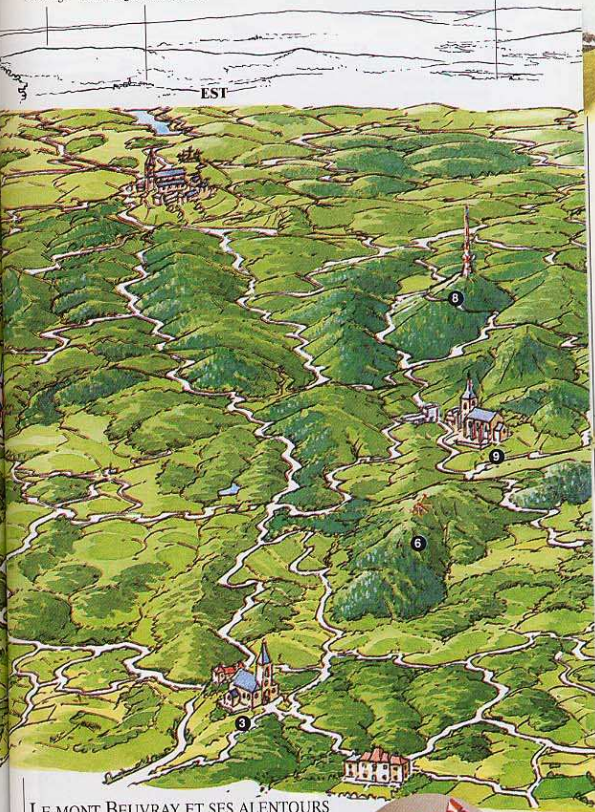
**LA HAUTE FORÊT ▲ 142**

- 7. ROUSSILLON-EN-M.
- 8. LE HAUT-FOLIN
- 9. GLUX-EN-GLENNE
- 10. SAINT-PRIX
- 11. LA GRANDE-VERRIÈRE



Montaigu Saint-Léger-sous-Beuvray

Étang de Poisson



**LE MONT BEUVRAY ET SES ALENTOURS**

**SAINTE-LÉGER-SOUS-BEUVRAY.** Ce village est réputé depuis la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle pour perpétuer la tradition de l'exploitation du châtaignier et de ses fruits. Dans les forêts qui cernent les verts



**LA FOIRE AUX MARRONS**

◆ 172

Depuis les années 1920, les particuliers viennent tous les ans s'approvisionner en châtaignes à Saint-Léger le dernier week-end d'octobre. Le premier jour se conclut par une remise de prix : plaques et coupes récompensent les paniers des plus beaux marrons et les plus beaux étalages, dont la présentation est le contenu répondent à un intérêt à la fois esthétique et gustatif.



Extrait du Guide Gallimard du Parc Naturel Régional du Morvan

## Les cartes postales

Les représentations des paysages proposées les cartes postales sont plus « démocratiques ». En effet, la carte postale illustrée naît vers 1900 et connaît presque immédiatement un succès considérable auprès d'un très large public qui les collectionne et les utilise comme moyen de communiquer et de faire connaître son pays.

Innombrables au début du XXe, les cartes postales sont alors publiées dans toute la France, souvent par un éditeur local (bar-tabac, épicerie...). C'est pourquoi leur couverture géographique et les types de représentations sociales sont vastes : paysage agricole ou grande ville, monument historique ou simple rue d'un village, scènes rurales ou scènes quotidiennes de rue, fêtes et processions... il n'est pas rare qu'une personne âgée reconnaisse sur une carte postale du début du siècle des membres de sa famille posant sur la place de son village natal.

Les cartes postales contemporaines sont plus orientées sur les sites et paysages reconnus.

Il existe en France de nombreuses « mines » de cartes postales anciennes : des archives départementales aux collections particulières en passant par les fonds des communes ou les étals des vides-greniers.

Une sélection raisonnée de ces cartes devra être faite car leur volume est parfois trop important. Dans son étude *Le paysage du Boischaut, une identité*, réalisée en 1986 pour le ministère de l'environnement, Yves Luginbühl mentionne une collection de plus de 10 000 cartes postales du début du 20<sup>ème</sup> siècle sur le seul Boischaut-sud. Pour les besoins de l'étude, 660 avaient été retenues.

*Carte postale du début du 20<sup>e</sup> siècle montrant le paysage du vignoble beaujolais. Au fond la silhouette du mont Brouilly.*



### Exemple de l'atlas du Morvan

« C'est lors du travail sur la pré-maquette de l'Atlas du Morvan que nous sommes tombés par hasard sur une « mine » de cartes postales anciennes :  
C'est sur les murs de la salle de restaurant de Brassy que des agrandissements de cartes postales anciennes ont attiré notre attention. Renseignement pris, les originaux appartiennent à un natif de la commune, collectionneur des cartes postales de Brassy.  
C'est ainsi que nous avons pu rencontrer un natif – résident secondaire de cette commune, qui a bien voulu mettre à notre disposition son fond de carte postale et répondre à nos questions sur sa perception du paysage et de son évolution,... »

Le travail à partir des cartes postales anciennes peut aboutir à de nombreuses applications qui viendront enrichir l'Atlas à différentes phases de l'élaboration :

- Identification des paysages reconnus ou quotidiens, des usages des territoires passés ;;
- identification des dynamiques d'évolutions passée par comparaison avec des clichés photographiques contemporains ; base de clichés photographiques pour la mise en place d'un observatoire du paysage...

### La localisation des sites et des paysages institutionnalisés

L'ensemble des sites qui font l'objet de protection à divers titres sera reporté sur une carte à la même échelle que celle des unités paysagères.

Voici les protections que l'on trouve le plus couramment :

#### Les paysages protégés

Inventaires des Monuments Historiques (SDAP)

Inventaires des Sites Classés (DIREN)

Parcs nationaux (DIREN)

Parcs naturels régionaux (DIREN)

terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

ZPPAUP (SDAP)

Patrimoine mondial de l'Unesco (DIREN)

Convention Ramsar (DIREN)

Zone de protection spéciale (DIREN)

L'inventaire des ZNIEFF n'est pas à négliger, S'il concerne des données liées à la faune et à la flore et aux écosystèmes, l'observation de terrain de ces zones peut amener à identifier en eux des lieux d'intérêt paysager.

Depuis 1994, les paysages faisant l'objet d'une mesure de protection ont souvent été repérés dans le SIG. Ces documents pourront être fournis par l'administration (DDE, DIREN, SDAP, Conservatoire du littoral...)



## Identification des paysages d'intérêt local

Que ce soit la difficulté de mobiliser tous les partenaires potentiels de l'Atlas de paysages, la complexité de la méthode ou encore le coût et la durée de l'enquête qui s'inspire de l'enquête sociale à visée exhaustive, l'enquête auprès des communes préconisée en 1994 par Yves Luginbühl est très rarement employée dans la réalisation des atlas. Elle pourrait cependant permettre de repérer des éléments de paysage, du moins ceux identifiés dans les PLU en application de l'article L.123-1 7° du code de l'urbanisme.

Quelques expériences montrent que des méthodes d'investigation plus souples et plus dynamiques peuvent être mises en œuvre :

Les entretiens ou enquêtes personnalisées

Menés avec des personnes "référents" sélectionnées en concertation avec le comité de pilotage : techniciens des administrations (DIREN, DDE, SDAP, DDAF) et des chambres consulaires, élus, « mémoires locales » ... Il ne faut en outre pas négliger l'intérêt d'entretiens spontanés réalisés lors des phases de terrain (habitants, agriculteurs, touristes...),

Ces entretiens dirigés permettent à la fois d'identifier les paysages d'intérêt local ainsi que les projets individuels et collectifs, de confronter les analyses de "spécialistes" du paysage avec la perception de ses usagers et de ses gestionnaires, afin de mieux identifier les enjeux du paysage.

### **Exemple des Alpes de Haute-Provence :**

*Pour l'Atlas, en complément du travail du paysagiste de l'atelier Azimut, le sociologue Etienne Ballan a rencontré 44 personnes, acteurs dans tous les secteurs du département « dont 10 élus, 9 techniciens des collectivités (aménagement du territoire), 8 représentants des services de l'Etat, 4 acteurs socio-économiques, 10 représentants associatifs et 3 personnalités compétentes, reconnues localement comme expertes ».*

*« L'objectif était :*

- d'identifier les acteurs du paysage, leur manière d'appréhender le paysage, leurs actions concrètes, leurs projets,...*
- de décrire et d'analyser les processus sociaux et économiques qui font évoluer les territoires et les paysages : évolution démographique, dynamiques agricoles, problèmes fonciers, entretien des paysages,*
- d'élaborer avec le paysagiste la liste des enjeux des paysages, c'est-à-dire ce que mettent en cause les évolutions du territoire dans la gestion et la protection des paysages ; identifier les réponses des collectivités locales et des services de l'Etat à ces évolutions (ils sont les principaux destinataires de l'Atlas)*
- de décrire les représentations locales des paysages par les habitants du département, c'est-à-dire repérer et localiser les qualificatifs utilisés, les identités révélées au cours des entretiens, révéler les oppositions entre les territoires pour celui qui les fréquente quotidiennement, de manière à proposer des modalités de prise en compte des paysages qui correspondent aux attentes locales ;*
- de déclencher et d'animer une réflexion et un débat sur les enjeux identifiés avec ceux qui ont les moyens de peser sur les problèmes, et qui les vivent au quotidien : l'ensemble des élus locaux, des services de l'Etat et des collectivités, des représentants associatifs, et plus généralement tous les acteurs organisés du territoire. »*

### **L'animation de groupes de travail sur le terrain.**

Ces groupes sont constitués de personnes motivées pour échanger autour des enjeux de paysage, de profils professionnels et d'horizons très différents : techniciens, élus, membres d'associations, agriculteurs, forestiers.

Les groupes peuvent être animés, comme dans le Morvan, par deux membres de l'équipe du bureau d'étude (dont un paysagiste) et, si possible, un membre du comité de pilotage.

Ce travail permet d'alimenter le contenu de l'Atlas, en complément des autres méthodes d'analyse et en particulier, des entretiens individuels effectués par ailleurs de faire connaître l'outil « atlas de Paysage » de donner l'occasion à des personnes intéressées de se rencontrer et d'échanger sur le paysage d'un même territoire d'initier une dynamique de réflexion et de prise de conscience paysagère nécessaires pour une bonne appropriation de l'Atlas.

### **L'exemple l'Atlas des paysages du Morvan :**

*Des groupes de travail, dit ateliers d'échange transversal avaient été constitués. Cette invitation résume ce qu'est un Atlas, l'objectif du travail des groupes de travail et propose déjà quelques pistes de réflexion amont aux réunions sur le terrain.*

*Un déjeuner pris en commun est prévu lors de ces journées de travail. Il s'est avéré que lors de ce moment « non institutionnel » de nombreuses idées sont échangées entre des personnalités d'origines socio-culturelles très variées et un débat se fera autour du paysage*

*Chaque demi-journée, consacrée à un secteur du territoire, se déroule en trois phases :  
1 h d'observation de terrain, par groupe de deux ou trois personnes : prise de notes écrites, sur les fonds de cartes fournis, croquis rapides  
mise en commun de ces observations  
réflexion commune sur les paysages du secteur plus particulièrement étudié et enfin sur les paysages du Parc en général.*

*Quelques questions-clefs organisent les échanges dans l'atelier :*

*Vous avez envie de faire apprécier ce paysage à un ami de passage dans ce secteur. Que lui montrez-vous ? Ce secteur vous fait-il penser à un autre par des ressemblances ? Par des différences ?*

*Vous avez découvert ce paysage il y a des années (combien ?). Voyez-vous des traces d'évolution en cours ?*

*Vous revenez ici dans 10 ans. Y a-t-il des éléments que vous craignez de ne pas retrouver, et lesquels ?*

*Principaux points que vous aimeriez que l'on n'oublie pas dans l'Atlas :*

## 2/ Evaluation des dynamiques des paysages

### Identification des signes visibles d'évolution des paysages

*Chaque geste, chaque projet, chaque décision, chaque règlement imprime sa trace sur la paysage et le transforme. Ces transformations ne sont pas toutes vécues comme des évolutions allant de soi. Certaines prolongent les logiques d'organisation du territoire ; d'autres au contraire les nient ou les ignorent et sont souvent perçues alors comme des ruptures, voire des traumatismes (...) Certaines de ces transformations sont très rapides voire brutales, comme l'accumulation sans lien ni projet de gestes et d'interventions disparates le long des voies d'entrées de villes. D'autres, en revanche, sont très lentes, presque imperceptibles et pourtant tout aussi profondes, comme la fermeture de l'espace sous l'effet de la réduction des terroirs cultivés ou pâturés. Sébastien Giorgis – Atlas des Alpes-Maritimes.*

Le paysagiste, observateur averti sait décrypter dans le paysage des signes qui indiquent la tendance d'évolution que suit l'unité de paysage. Ces signes indicateurs d'évolution, issus de l'observation de terrain est bien entendu croisée avec des informations collectées : statistiques, bibliographies, photos aériennes, cartes IGN au 1 :25 000 d'éditions successives ... Les éléments de paysage et les structures paysagères tels que le parcellaire, la trame végétale, l'évolution des cultures et des pratiques culturelles, le développement de l'habitat en zone rural, la trame viaire, ... témoignent de l'évolution du paysage à moyen terme.

Cependant ce premier décryptage, sur le terrain, des signes d'évolution fait souvent défaut dans les atlas publiés. S'il s'effectue dans le même temps que la phase d'identification des unités paysagères, sa fréquente absence dans les documents publiés laisse à penser que soit il n'a pas été exploité en phase de rédaction finale, soit (plus rarement) qu'il n'a pas été réalisé

Il s'agit là pourtant de données essentielles. Les paysages, en effet, ne sont pas figés dans l'état où ils se présentent à un moment donné. Ils sont en constante évolution, plus ou moins rapide, plus ou moins prononcée, mais toujours active.

Cette évolution doit être exposée, que ce soit pour en signaler la nature (périurbanisation d'espaces ruraux, abandon de parcours d'estive, extension ou régression de la forêt, des vignobles ...) soit l'ampleur (évolution lente, brutale, continue ou par à-coups ...)

### **Etudier la dynamique d'évolution passée du paysage pour mieux comprendre le paysage d'aujourd'hui**

L'étude de documents historiques tels que les gravures et les cartes postales anciennes, les monographies historiques ou encore les cartographies anciennes (Cassini, cartes d'Etat major...) et photographies aériennes, permet de dresser les grandes évolutions du paysage à travers les siècles.

Cette approche historique et dynamique du paysage permet de mieux comprendre et identifier le paysage que l'on étudie aujourd'hui dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas. Il sera plus intéressant de la restituer dans le chapitre des dynamiques paysagères : la logique d'évolution du paysage pourra ainsi mieux être resituer dans la dynamique temporelle.

La création de liens dynamiques entre l'Atlas de paysages et les grands recensements (RGA, RGP, SICLONE.) permet de faciliter les mise à jour ultérieures. (voir plus loin, la mise à jour des tendances d'évolution)

La restitution de cette approche peut être faite sous forme de comparaison de cartes postales anciennes avec des clichés contemporains, de cartographies, ou encore de blocs-diagrammes

### **Identifier les limites comme lieux indicateurs des évolutions du paysage**

L'étude fine des limites, permet d'avoir une bonne appréciation de l'évolution en cours et à venir du paysage. En effet, ce sont souvent ces franges qui font l'objet d'évolution :

Par exemple

Interface village-campagne : extension urbaine

Limites culture-bois : dynamique de reboisement, signe de déprise agricole ou au contraire déboisement, intensification agricole...

Comparaison à partir de cartes postales anciennes et de vues actuelles de l'évolution des paysages ruraux et urbains - Atlas de paysages de la Loire

LES  
PAYSAGES  
DE  
LA LOIRE

Les paysages ne sont pas immuables. Ils évoluent parfois très vite : mais les hommes oublient aussi comment ils étaient auparavant et les recomposent de façon idéalisée.

Le paysage, c'est d'abord les images d'une réalité. Ces images - approche sensorielle - traduisent les ambiances d'un lieu. Celles-ci dépendent fortement des saisons, de l'heure journalière, mais aussi, de la même façon, des conditions météorologiques.

Les photos illustrant cet Atlas ont été prises à un moment précis. Pour permettre aux lecteurs de mesurer l'impact du temps, les clichés ci-contre et ci-après, traités en :

- . hier/aujourd'hui,
- . hiver/printemps/été/automne,
- . matin/midi/soir,

permettront de relativiser le caractère « péremptoire » des illustrations de l'Atlas.

HIER



AUJOUR'HUI



La Loire à Andrézieux : au fil du temps, le paysage s'est fermé et les signes des activités humaines ont disparu

1905



2000



Vignobles à Pélussin...

...leur exploitation en terrasses, trop peu rentables, a conduit à leur abandon.

1970



Saint-Etienne : Rue des Docteurs Charcot : l'espace public a été valorisé et l'ambiance change

1970



2000



Saint-Etienne : Place Bellevue : les établissements industriels partent et laissent place à une organisation différente de la ville

1970

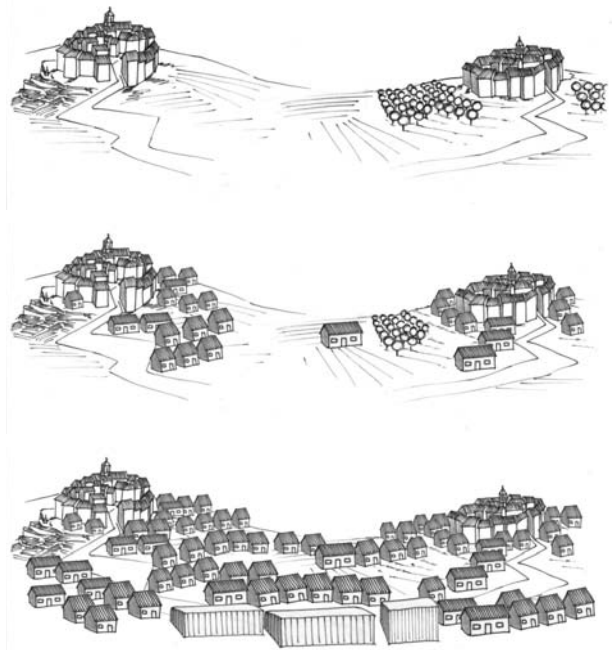


Reconquête du vignoble sous l'impulsion du Parc Naturel Régional du Pilat

## déprise agricole et enfrichement



En périphérie des secteurs urbains, les infrastructures, les réseaux, ont facilité le développement d'un paysage désorganisé où s'entremêlent zones d'habitations pavillonnaires, zones d'activités de qualité esthétique souvent médiocre, campings, ... La plupart des opérations d'ensemble de ces périphéries, souffrent d'insuffisances d'aménagement, tant du point de vue urbanistique que paysager et architectural. Ces aménagements n'ont bien souvent aucun caractère propre au site autre qu'anecdotique et conduisent à une banalisation des espaces concernés qui perdent leur identité. Ces secteurs périphériques, qui constituent les entrées « d'agglomération », donnent une image extrêmement négative aux villages eux-mêmes. Les extensions qui s'effectuaient le plus souvent sur les versants, autour des centres anciens, tendent à s'étendre dans les plaines agricoles en s'étiolant. Ces secteurs agricoles sont devenus de véritables réservoirs fonciers, faciles à aménager et à équiper.



## Mise à jour des tendances d'évolution

Des analyses de données statistiques, cartographiques et bibliographiques à l'échelle communale et cantonale fourniront des éléments d'approche de ces évolutions.

Pour être exploitables ces données ont besoin d'être traitées, classées et ne constitueront qu'une contribution à l'interprétation des signes visibles d'évolution du paysage et à la préparation, le cas échéant, de scénarios d'évolution. L'utilisation de chiffres ou cartes sans analyse ni interprétation immédiatement pertinente pour comprendre les tenaces d'évolution du paysage n'enrichiront pas l'Atlas.

Les données statistiques peuvent par exemple donner des indications sur :

\* les tendances d'évolution du paysage agricole : le RGA (recensements général de l'agriculture) permet d'évaluer l'évolution de la superficie agricole utilisée (SAU), de la surface toujours en herbe (STH), de la population agricole active, de certaines cultures significatives, des opérations de drainages ou d'irrigation...

Ces éléments chiffrés permettent de visualiser le paysage agricole de demain : intensification, agrandissement du parcellaire, spécialisation, disparition de la strate arborée, enrichissement, reforestation...

\* les tendances d'évolution du paysage urbain :

le RGP (recensements généraux de la population) : évolution démographique communale (sur 7 à 8 ans) ; données sur les résidences secondaires.

le fichier SICLONE indique par année les permis de construire délivrés et l'achèvement des travaux ; la nature des constructions (individuel, bâtiments d'élevage, industriels, réhabilitation...)

Le prix des terrains, le type d'acheteurs peuvent fournir des indices plus généraux significatifs d'une évolution.

## Identification des projets individuels et collectifs Vérification et précisions des évolutions des paysages

Ces deux phases peuvent être menées simultanément lors des **entretiens ou enquêtes personnalisées, menés auprès des personnes "référents"**, mis en place pour la phase d'identification des paysages d'intérêt local. Ce mode de collecte de données plus rapide et plus léger à mettre en place que l'enquête communale semble aboutir à autant de résultats. Comme pour l'Atlas des Alpes de Haute-Provence ou du Morvan

Pour l'identification des projets, d'autres méthodes ont été employées pour faire le recollement des projets comme par exemple pour l'Atlas de Midi-pyrénées réalisé par l'URCAUE : ce sont les CAUE locaux qui ont procédé au **recueil auprès des communes des principaux projets**, tels que les déviations, les zones d'activités, les lotissements ou encore les bâtiments agricoles.

Voir page suivante une des *Fiches d'évolution* renseignée par le CAUE du Tarn sur l'Albigeois-Castrais.

## Les enjeux et les pistes d'action

Nombre des Atlas consultés s'achèvent par un chapitre consacré aux enjeux et pistes d'action. Les membres des comités de pilotage sont très souvent demandeurs de ces éléments.

S'il ne revient pas aux Atlas de paysages, documents de connaissance, de définir les politiques des collectivités publiques, il peut être intéressant de dégager quelques orientations permettant d'introduire les étapes suivantes, à savoir la formulation des politiques publiques.

Ainsi, l'Atlas de l'Aisne propose une liste d'actions intitulée Le devenir des paysages et qui décline :

Les politiques de développement du territoire,  
Les actions envisageables par unité paysagère,  
Une stratégie pour le devenir des paysages.

# 15- ALBIGEOIS / CASTRAIS

Fiche évolution

## ▲ Caractères :

Paysages souvent très organisés ; peupliers dans le talweg, terre épaisse labourée, croupe cultivée ou boisée, une ferme par colline et des alignements de référence.

### URBANSISMES, TENDANCES ET PROJETS

#### • Projet urbain :

On trouve sur l'entité concernée les deux principales villes du département (Albi 46279 habitants et Castres 44812 habitants) qui, en relation avec la métropole régionale, constituent les premiers pôles à partir desquels s'organisent les espaces ruraux (le « triangle majeur »). Ces deux villes présentent des caractères nettement différents : le chef-lieu, un peu plus peuplé et qui gagne des habitants, est d'abord une ville administrative, tertiaire, so concurrencée du sud, dont la zone d'attraction, est plus industrielle.

Albi et Castres sont les deux principales villes industrielles - Carmaux et Mazamet - qui, au delà de différences culturelles et de traditions locales, présentent des points communs dans leur évolution récente : déclin des activités traditionnelles (charbon et délainage), fort recul démographique et vieillissement de la population. A noter également la présence de deux villes secondaires, Graulhet 13523 habitants et Réalmont 2631 habitants, constituant un bassin d'activité.

#### • Périurbanisation :

Ce phénomène est généralisé sur l'ensemble du secteur et sur les axes du triangle majeur. Autour des villes principales et des deux petites villes industrielles se sont constituées deux petites régions urbaines qui s'étendent de plus en plus; le modèle classique du développement « en tache d'huile » se trouve ici, modifié par l'interférence toulousaine : le grand Albi et surtout le grand Castres tendent à s'étaler vers l'ouest.

#### • Mitage :

Développement d'un village de type périurbain diffus, lié au caractère « intermédiaire » des espaces ruraux éloignés d'une ville, souvent partagés entre l'attraction de plusieurs villes; d'où une tendance marquée au développement de la fonction résidentielle. A noter également un phénomène de mitage des bâtiments agricoles, lié notamment à l'abandon du bâti traditionnel.

#### • Densification :

Au delà de la forte attraction de l'agglomération toulousaine, on peut remarquer un phénomène de mutation qui aboutit à un repositionnement plus diffus dans l'espace.

### ACTIVITES ECONOMIQUES, TENDANCES ET PROJETS

#### • Exploitation des ressources naturelles :

L'activité d'extraction est limitée et ponctuelle sur l'entité concernée; à noter néanmoins plusieurs carrières de sables et gravières localisées sur le cours de l'Agout, entre Castres et Lavaur (1148 habitants). Cette activité semble devoir perdurer (paysages dégradés).

#### • Sylviculture :

Cette activité est peu présente sur le secteur; on note quelques forêts sur les hauteurs, entre le Dadou et l'Agout. L'essence dominante est le chêne.

C.A.U.E. du Tam - Juin 98

#### • Agriculture :

On ne remarque pas de tendance fortement affirmée, ce phénomène est lié au développement des espaces à caractère périurbain, générant un accroissement du double emploi des métropoles. La déprise agricole est plus importante sur les secteurs calcaires, au nord de Réalmont et au sud de Castres.

A part quelques spécificités comme l'ail de Lautrec, on peut noter le développement des cultures céréalières au détriment de l'élevage.

#### • Industrie, commerce, artisanat, services :

L'activité sur le secteur est régie par deux faits essentiels : d'une part, la très forte concentration des emplois sur un petit nombre de pôles, d'autre part, l'absence et la faiblesse d'emplois dans de très nombreux communes. Les trois principales villes Albi, Castres et Graulhet totalisent en effet près de la moitié des emplois du département. Castres, on note la croissance faible de chaque commune ainsi que le développement plus sensible des communes éloignées, chaque fois qu'elles sont reliées au secteur de Graulhet par une agglomération liée à la crise de la mégaséne.

#### • Activités touristiques :

Aucune opération significative de développement touristique n'a été réalisée dans la partie centrale de l'Albigeois - Castrols (espace de transition aux portes du Siborre et des Monts de Lacaze). On peut toutefois relever quelques animations autour notamment des bastides (Réalmont, Brateix), Albi est un des grands sites urbains touristiques de Midi-Pyrénées.

### INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS, TENDANCES ET PROJETS

#### • Infrastructures et équipements linéaires :

Développement des axes du « triangle majeur » :  
- R.N. 124, voie ferrée (rouleuse - Albi - Roques);  
- R.N. 124, voie ferrée (rouleuse - Castres);  
- à plus long terme R.N. 127 (Albi - Castres).  
Projets de développement des rocades d'Albi et de Castres.

#### • Equipements importants non linéaires :

Aménagement en cours de l'aérodrome de Castres.  
Développement du réseau de téléphone mobile.

#### • Equipements communaux consommateurs d'espace :

Développement des zones d'activités aux entrées des villes.  
Création de zones d'activités proches de l'A 68.

### PROCEDES, TENDANCES ET PROJETS

#### • Réglementaires :


rien à signaler.

#### • Partenariales :

Opérations F.G.E.R. et O.G.A.F. (bâtiments agricoles).

C.A.U.E. du Tam - Juin 98





**DIAGNOSTIC ET ACTIONS**

CENTRE ET NORD DU DEPARTEMENT

**ENTITES PAYSAGERES**

**COLLINES du LAONNOIS**

**2-Orientations**

**les potentialités liées à la topographie**

- éviter les pratiques susceptibles d'aggraver les phénomènes de comblement, (mise à nu du sol)
- surveiller les glissements de terrain
- veiller à la pérennité de ces *buttes-témoin*
- limiter l'urbanisation sur les pentes
- encadrer les constructions neuves au pied de versants

**les coteaux**

- conserver un équilibre entre coteaux ouverts et coteaux boisés
- utiliser les volumes boisés comme outils d'intégration paysagère
- développer la fonction pédagogique et touristique des boisements

**les plateaux**

- préserver la diversité des cultures
- sauvegarder les formes végétales existantes
- inciter à la replantation, (bosquets, arbres d'alignement)
- accompagner la signalétique

**les villages**

- conserver la forme initiale des villages: accompagner l'urbanisation nouvelle
- limiter les nuisances visuelles en entrées ou en périphéries de bourgs
- encourager des aménagements de qualité

**le bâti**

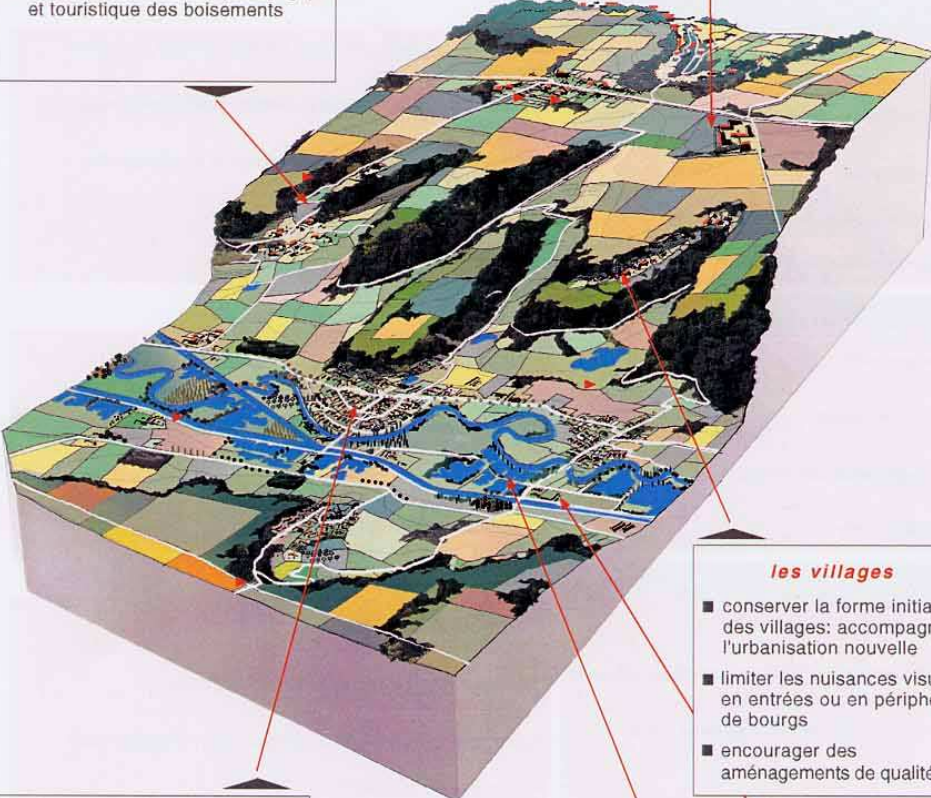
- préserver ce patrimoine
- le mettre en valeur
- restaurer les bâtiments
- faire connaître et reconnaître la qualité de l'architecture des années 20
- accompagner la conception et l'implantation des constructions nouvelles

**les étangs**

- préserver la diversité des espaces
- encadrer la mise en place des nouveaux étangs
- améliorer les abords des étangs existants
- développer des plans de gestion avec les différents usagers

**les fonds de vallées**

- préserver certaines zones humides
- accompagner le développement des peupleraies et la reconversion des grevières
- encadrer les activités de loisirs



**CAUE de l'Aisne**

**Orientations - 63**

## L'appropriation de l'atlas

L'appropriation de l'atlas par les partenaires locaux doit se faire dès le démarrage de la démarche au fur et à mesure de l'avancée de la réalisation de l'Atlas.

- lors de la constitution du comité de pilotage
- lors des réunions intermédiaires ou de présentation des différentes étapes de l'élaboration de l'atlas
- lors des réunions de restitutions des conclusions qui seront faites au terme de l'étude aux différents partenaires rencontrés lors de l'étude :
- lors des entretiens avec les partenaires "ressources"
- au cours des séances d'animation de groupes de travail sur le terrain (cf. Atlas du Morvan)

### Des démarches originales ont été initiées par certains maîtres d'œuvre :

*Ainsi l'équipe de l'Atlas de la région Nord-Pas de Calais, a élaboré un « livret des acteurs » : entre enquête et sensibilisation, ce livret resitue la démarche d'Atlas, présente la méthode d'étude employée, propose un premier découpage en « grandes familles de paysages et entités paysagères, ainsi qu'un glossaire et des tableaux vierges (par entités) que les acteurs peuvent renseigner et où ils peuvent s'exprimer librement*

*Ce livret est destiné à sensibiliser à la dimension paysagère et à l'outil de l'Atlas et à recueillir les remarques et renseignements sur le paysage, ses fragilités et ses évolutions.*

## La publication et la communication

Il convient de rappeler d'abord que la diffusion des données concernant les paysages auprès des publics concernés est une obligation qui est inscrite dans notre législation.

L'article L.122-1 du code de l'urbanisme prévoit en effet que « *Le préfet porte à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme. Tout retard ou omission dans la transmission desdites informations est sans effet sur les procédures engagées par les communes ou leurs groupements. Le préfet fournit notamment les études techniques dont dispose l'Etat en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement. Les porteurs à connaissance sont tenus à la disposition du public. En outre, tout ou partie de ces pièces peut être annexé au dossier d'enquête publique.* »

De plus, la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, dite Convention d'Aarhus, énonce dans son préambule que « *dans le domaine de l'environnement, un meilleur accès à l'information et la participation accrue du public au processus décisionnel permettent de prendre de meilleures décisions et de les appliquer plus efficacement, contribuent à sensibiliser le public aux problèmes environnementaux, lui donnent la possibilité d'exprimer ses préoccupations et aident les autorités publiques à tenir dûment compte de celles-ci* »

**Le droit d'accès des citoyens aux informations sur l'environnement** implique que les Atlas de paysages soient accessibles à tous dans différents lieux : localement, mais aussi plus largement/

La transmission pose la question de la forme de l'Atlas :

**Edition papier** : la forme papier de l'Atlas en fait un objet aisé à consulter et agréable à manipuler. Les problèmes : volume important de certains ouvrages, trop petits nombres de tirage car édition onéreuse... autant d'aspects qui en font un objet cher, donc rare et peu mis à la disposition du public.

**CD Rom** : ce support petit et peu onéreux est de plus en plus utilisé pour la publication des Atlas. On peut le reproduire à un nombre important d'exemplaires qui sera distribué au plus grand public et ce à moindre coût. Cependant, la **consultation sur écran est plus fastidieuse** que le document papier ; besoin de matériel, aperçu partiel des pages. Par ailleurs, il faut prévoir un **surcoût important** dans le cas du tirage sur papier de la totalité des feuillets.

Surtout, la **possibilité de jouer avec le zoom**, peut induire une utilisation à mauvaise échelle de l'Atlas : la loupe, outil disponible dans les principaux logiciels utilisés pour l'élaboration des cartographies des Atlas, permet de zoomer presque à l'infini. Ainsi une cartographie conçue à l'échelle du 100 000 et fortement zoomée, pourra donner l'illusion d'être porteuse d'informations à la précision du 25 000 .

Cet inconvénient, majeur dans le cadre de l'objectif de l'Atlas, peut être résolu en rendant la cartographie illisible à partir d'un degré de grossissement supérieur à l'échelle de pertinence de l'information. Cet effet d'imprécision peut être obtenu par l'utilisation d'images adaptées au format des moniteurs informatiques (en général 30x22 cm à la résolution de 72 dpi.)

Plusieurs formes de communication de l'Atlas peuvent être également envisagées : Site Internet, expositions itinérantes, observatoire photographique... chacune de ses formes de communication demandent un développement spécifique qui pourra être programmé hors cadre de l'Atlas.

Une démarche originale : l'enquête en région Bourgogne sur la perception et la représentation du paysage bourguignon qui a fait l'objet d'une synthèse restituée sous la forme d'une petite plaquette illustrée très pédagogique à destination d'un large public.

L'idéal serait de prévoir une **publication sous plusieurs formes** :

- Atlas complet à destination des élus et techniciens, cette publication pouvant être organisée de manière à permettre l'édition facile de tirés à part pour chaque unité paysagère
- Un Atlas de paysages plus synthétique (de l'ordre d'une soixantaine de pages) destinées à l'information et la sensibilisation du public le plus large.

Ces deux versions de l'Atlas peuvent s'envisager sous une forme papier et/ou numérique.

## Les applications de l'atlas

L'Atlas de paysages constitue un outil de connaissance mais également un outil opérationnel de définition de stratégie et de rationalisation des choix de la collectivité territoriale ou des services de l'Etat pour le devenir de son paysage. En effet, à partir de la caractérisation des unités paysagères et au-delà de l'identification des sites remarquables, l'identification des phénomènes d'évolution des paysages permet de déceler des situations critiques sur le territoire.

Voici quelques exemples d'applications possibles pour l'atlas :

- l'étude paysagère constitue un outil de référence au service de la réflexion sur les grands projets d'aménagement
- la claire définition des enjeux paysagers pourra permettre d'orienter l'affectation des fonds de gestion nationaux ou communautaires
- les priorités en terme de préservation et de protection dégagées guideront la mise en œuvre des mesures réglementaires et contractuelles
- l'étude permettra de mieux exprimer comment une politique paysagère peut contribuer à freiner certains phénomènes de pression foncière, à encadrer les besoins locaux d'extension urbaine ou à anticiper les effets des mouvements de déprises.
- l'ensemble des connaissances apportées à cette démarche peut constituer une plus value dans la valorisation touristique du territoire.
- dans le même temps, les documents de planification peuvent être enrichis en amont par une réflexion paysagère qualitative
- l'étude permet également d'affirmer des vocations d'usage de l'espace et des modalités de gestion ainsi que d'orienter l'affectation des sols, en introduisant des nouveaux critères.
- l'atlas peut servir de base de données d'un observatoire du paysage : photographique ou autre

L'Observatoire photographique du paysage est un programme poursuivi depuis 1992 par la direction de la nature et des paysages. Il a pour mission de "*constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage*"

La méthode de choix et des modalités des prises de vue ont été repris dans certains atlas (Atlas du Morvan par exemple).

Les prises de vues significatives du caractère et des tendances d'évolution des unités paysagères, correctement repérées selon un itinéraire précis, pourront former la première série de photos d'un observatoire photographique du paysage.

L'utilisation de photographies anciennes et de cartes postales, quand elles existent et qu'elles sont correctement repérées, peuvent servir de clichés de références pour l'observatoire, ancrant la démarche d'observation des évolutions du paysage dans l'histoire.

## L'usage du SIG

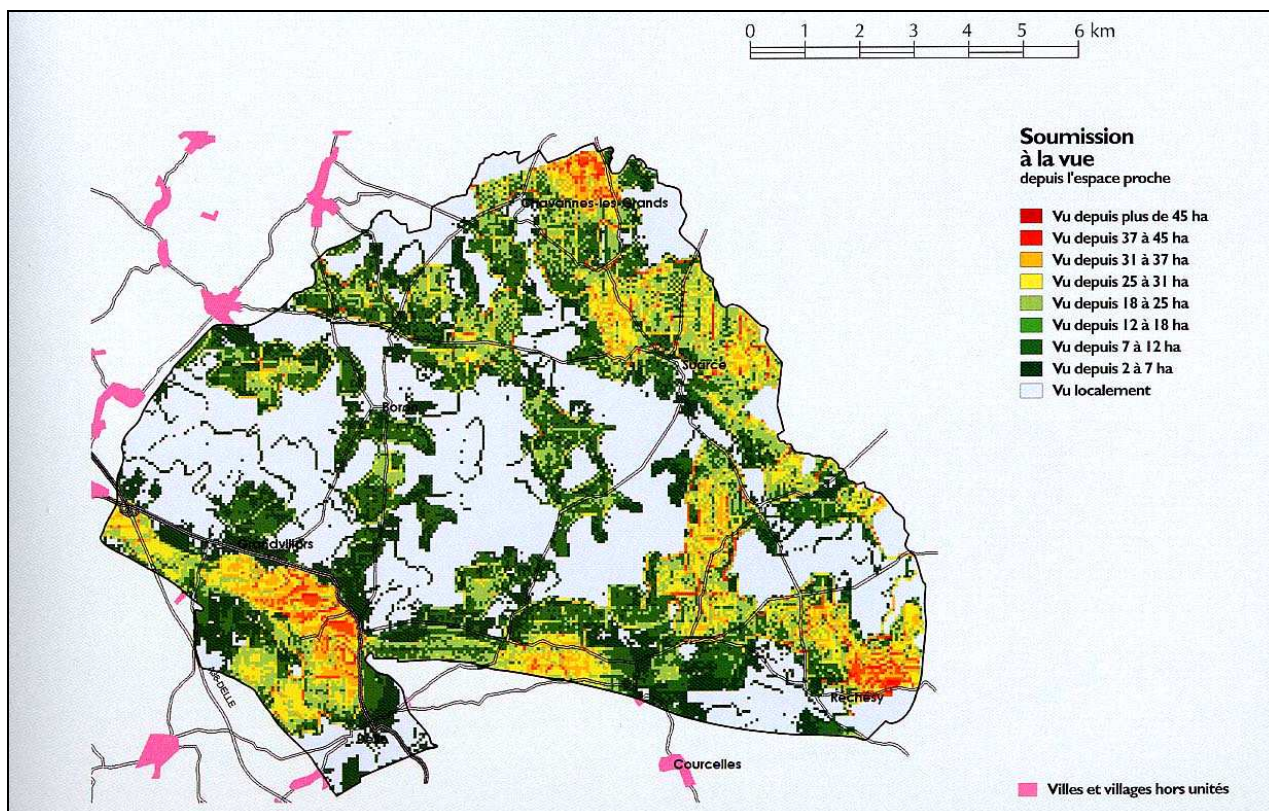
L'usage du SIG se répand. Les outils sont de plus en plus performants mais sont-ils vraiment adaptés au paysage ?

L'intérêt du SIG est de pouvoir apporter une dimension interactive entre la cartographie et toute la matière de l'Atlas : textes, iconographie... qui ouvre sur des possibilités infinies de mises en relation des informations.

Son défaut est aujourd'hui de ne proposer qu'un graphisme cartographique assez pauvre.

Les équipes des atlas qui se sont attaquées à cet outil pour la cartographie du paysage sont parties sur des pistes type « musiques électroniques » : utiliser des trames de textures, graphismes... « faits à la main » ou repiqués sur des photos... les combiner, les superposer à l'image des « samples », l'enjeu étant d'introduire une dimension sensible à la cartographie géographique.

### Exemple de carte SIG rendant compte de la soumission des vues



# Bibliographie

## Atlas et documents similaires consultés

- **Plan de protection et de mise en valeur des Hautes-Vosges** ; 1990 (AVRIL ; AERU) ; DRAE Alsace ; Franche-Comté ; Lorraine
- **La vallée de la Dordogne – Des paysages à mettre en valeur** ; SD ; (SEGESA, STRATES CNRS) ; DIREN Aquitaine ; EPIDOR
- **Dordogne / Nature et paysages** ; 2002 ; (CAUE Dordogne) ; Conseil général de la Dordogne
- **Etude préalable à la définition d'une politique de paysage pour le département de la Gironde** ; 1997 ; (Folléa-Gautier) ; DDE de la Gironde, DIREN Aquitaine
- **Les paysages du Lot-et-Garonne** ; 1999 ; (GEREA et Paysage-concept) ; DDE de Lot-et-Garonne
- **Charte architecturale et paysagère de l'Auvergne** ; 1992 ; Conseil régional Auvergne
- **Approche paysagère des Monts du Cantal pour un plan de paysage / PNR Volcans d'Auvergne** ; 1992 ; (Frank Bousquet) ; PNR des Volcans d'Auvergne
- **Atlas départemental des paysages de Haute-Loire** ; 1995 ; (CAUE Haute-Loire) ; DIREN Auvergne, Conseil général de la Haute-Loire
- **Inventaire des paysages du Puy-de-Dôme** ; 1997 ; (SYCOMORE) ; DIREN Auvergne ; DDE Puy-De-Dôme
- **Inventaire régional des paysages de Basse-Normandie** ; 2003 ; (Pierre Brunet, Pierre Girardin) ; DIREN Basse-Normandie ; Conseil régional de Basse-Normandie
- **Les paysages de la baie du Mont-Saint-Michel / Rapport** ; 1998 ; (Yves Luginbühl, UMR LADYSS-CNRS) ; Mission Mont-Saint-Michel
- **Atlas des paysages du PNR du Perche / Diagnostic et orientations pour une politique du paysage** ; 2003 ; (Folléa-Gautier) ; PNR du Perche
- **Atlas des paysages du PNR du Morvan** ; 2003 ; (François Bonneaud, Stéphane Bertin, Jacques Vertes, Thomas Schmutz) ; PNR du Morvan
- **Les grands ensembles paysagers** ; 1997 ; DIREN Bourgogne
- **Paysages de Bourgogne / Perception et représentation. D'après une enquête réalisée en 1999** ; 2002 ; (DAT Conseils) ; DIREN Bourgogne ; Conseil régional de Bourgogne
- **Reconnaissance sociale des paysages bourguignons** ; 1999 ; (DAT Conseil) ;
- **Inventaire paysager du canal du Nivernais – partie non concédée** ; 1988 ; (CAUE de la Nièvre) ; Service de la navigation de la Nièvre
- **Réflexions pour une politique régionale sur les paysages en Bretagne** ; 1995 ; (DAT Conseils) ; DIREN Bretagne, Conseil régional de Bretagne
- **Diagnostic paysager sur le territoire départemental des Côtes-d'Armor** ; 1995 ; (Ouest-Aménagement) ; Conseil général des Côtes-d'Armor
- **Inventaire et typologie des paysages du Finistère** ; 1995 ; (Ouest-Aménagement) ; Direction de l'architecture et de l'urbanisme
- **Atlas des paysages du Cher** ; 2002 ; (Pierre Girardin) ; DDE du Cher, DIREN Centre
- **Atlas des paysages de l'Indre** ; SD (2003 ?) ; (Atelier régional de paysage et d'architecture de l'environnement) ; DIREN Centre ; DDE Indre
- **Etude des paysages de l'Indre-et-Loire** ; 2000 ; (Agence Bosc et Pigot) ; DIREN Centre ; DDE Indre-et-Loire
- **Typologie paysagère de la vallée de la Loire** ; 1999 ; (Alain Mazas) ; DIREN Centre
- **Les Ardennes – Vers une politique du paysage** ; 2000 ; (Folléa-Gautier) ; Conseil général Ardennes, DIREN Champagne-Ardenne ; DDE Ardennes ; DDAF Ardennes
- **AUBE(S)** ; 2001 ; (ENSP atelier pédagogique régional encadré par Gilles Clément)
- **Paysages bâtis en Corse** ; 1992 ; (Jacques Poncin) ; DIREN Corse
- **Paysages de Franche-Comté – Géographie buissonnière** ; 1993 ; (Rolland Callie, Christiane Cartignies) ; CPIE de Franche-Comté
- **Atlas des paysages de Franche-Comté - Haute-Saône** ; 2001 ; (CAUE du Haute-Saône) ; DIREN Franche-Comté, Conseil régional de Franche-Comté, Conseil général de Haute-Saône
- **Atlas des paysages de Franche-Comté - Jura** ; 2001 ; (CAUE du Jura) ; DIREN Franche-Comté, Conseil régional de Franche-Comté, Conseil général du Jura
- **Atlas des paysages de Franche-Comté - Territoire de Belfort** ; SD ; (CAUE du Territoire de Belfort) ; DIREN Franche-Comté, Conseil général du Territoire de Belfort

- **Schéma départemental des paysages** ; 2000 ; (Agence Horizons), IAURIF, SEGESA, APE
- **Les paysages d'Ile-de-France / Comprendre, agir, composer** ; 1997 ; IAURIF
- **Plan vert régional d'Ile-de-France** ; 1995 ; IAURIF ; Conseil régional d'Ile-de-France ; IAURIF ; Agence des espaces verts
- **Parcours dans le paysage des Hauts-de-Seine** ; 1994 ; CAUE 92
- **Atlas de la Seine-Saint-Denis – Aménagement, urbanisme, environnement** ; 1996 ; DDE 93
- **Stratégies paysagères du département du Val d'Oise ; 2001** ; (ENSP, atelier pédagogique régional encadré par Dominique Hernandez) ; Agence départementale de l'environnement du Val-d'Oise
- **Les paysages du Val-d'Oise – Enjeux et méthodes** ; 2002 ; (CAUE 93) ; Conseil général du Val-d'Oise
- **Inventaire des patrimoines – Les paysages** ; 1995 ; (Magali Lafond, Cécile Lauras, Alexandre Delarge) ; PNR de la Haute vallée de Chevreuse
- **Etude prospective du paysage du Mont Aigoual et des Cévennes schisteuses du parc national** ; 1993 ; (Jean-Pierre Saurin) ; Parc national des Cévennes, Direction de la protection de la nature
- **Les paysages du Causse Méjean** ; SD ; Association Le Méjean ; Ministère de l'urbanisme et du logement
- **Tableau de bord de l'environnement, des sites et des paysages de la Haute-Vienne** ; 1992 ; DIREN Limousin, Conseil général de la Haute-Vienne
- **Etude préalable à la définition d'une politique régionale des paysages en Lorraine / Deuxième phase : Analyse des régions paysagères et recommandations de gestion** ; 1995 ; (DAT Conseils) ; Conseil régional de Lorraine, DIREN Lorraine
- **La Lorraine et ses paysages** ; 1997 ; Agence régionale de l'environnement de Lorraine et DIREN Lorraine
- **Forêts & Paysages en Lorraine : Cahiers de lecture** ; 2002 ; CRPF Lorraine-Alsace, ONF, Fédération de la vulgarisation forestière de l'Est, Conseil régional de Lorraine, DIREN Lorraine
- **Paysages et trame verte dans les bassins miniers nord lorrains** ; 2003 ; DIREN Lorraine
- **La Meuse – Les paysages** ; 1984 ; DRAE Lorraine
- **Les paysages de Midi-Pyrénées. Eléments pour un inventaire régional prospectif** ; 1998 ; (URCAUE Midi-Pyrénées) ; DIREN Midi-Pyrénées ; conseil régional Midi-Pyrénées
- **Paysage et projet de territoire en Midi-Pyrénées** ; 2000 ; URCAUE Midi-Pyrénées
- **Paysages de Midi-Pyrénées** ; 2000 ; (URCAUE Midi-Pyrénées) ; Editions Privat, La Dépêche du Midi
- **Valoriser l'identité des Pyrénées dans les projets d'aménagement** ; 2002 ; (URCAUE Midi-Pyrénées) ; conseil régional Midi-Pyrénées
- **Paysages de l'Aveyron** ; 1994 ; (Nathalie Vauthier, Rapport de stage MST) ; DDE Aveyron
- **Paysages de l'Aveyron** ; 1998 ; (CAUE Aveyron) ; Conseil général de l'Aveyron
- **Atlas des paysages de l'agglomération toulousaine** ; 1995 ; (GEO Action) ; DDE Haute-Garonne, DIREN Midi-Pyrénées
- **Les grandes unités paysagères dans le Tarn** ; 1994-1997 ; DDE du Tarn
- **Atlas des paysages de la région Nord – Pas-de-Calais – document de travail** ; 2003 ; (Katia Emerand) ; DIREN Nord – Pas-de-Calais
- **Schéma régional de protection des milieux et des paysages naturels** ; 1995 ; DIREN Nord – Pas-de-Calais
- **Trame verte / Politique du paysage / Un outil de gestion intégrée du paysage** ; 1993 ; (CAUE Nord) ; Conseil général du Nord
- **Etude sur le paysage rural dans le Nord-Pas-de-Calais / Le Cambrésis et l'Avesnois** ; 1983 ; (Paysages SCOP) ; DRAE Nord-Pas-de-Calais
- **Atlas des paysages - Alpes-de-Haute-Provence** ; 2003 ; (Atelier Azimuts) ; DIREN PACA, Conseil régional PACA, DDE des Alpes-de-Haute-Provence, Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence
- **Trame verte départementale / Paysages des Alpes-Maritimes / Atlas – enjeux Axes de réflexion / pour une politique départementale du paysage** ; 1997 ; (Agence Paysages) ; DIREN PACA ; DDE Alpes-Maritimes, Conseil général des Alpes-Maritimes
- **Atlas des paysages - Bouches-du-Rhône** ; 1998 ; (Atelier d'architecture environnement Cordoleani) ; DIREN PACA, DDE des Bouches-du-Rhône
- **Atlas départemental des paysages des Hautes-Alpes** ; 1999 ; (SARL Format Paysage) ; DIREN PACA, DDE des Hautes-Alpes
- **Atlas départemental des paysages – Les enjeux** ; 2001 ; (SARL Format Paysage) ; DIREN PACA, DDE des Hautes-Alpes
- **Atlas des paysages du Vaucluse** ; 2000 ; (Agence Paysages) ; DIREN PACA ; Conseil général du Vaucluse, DDE Vaucluse

- **Identification paysagère de la Loire-Atlantique – Volet n°1 Diagnostic et évolution du territoire** ; 1996 ; (Atelier de paysages Bruel-Delmar) ; DDE de Loire-Atlantique
- **Atlas des paysages de Maine-et-Loire** ; 2002 ; (Agence Bosc et Pigot, Agence Vu d'ici, Bruno Duboc, Laboratoire de géographie de l'université d'Angers) ; DIREN Pays-de-la-Loire, DDE du Maine-et-Loire, Conseil général du Maine-et-Loire
- **Atlas des paysages du département de la Mayenne** ; 1999 ; (CERESA, Atelier TRIGONE) ; DIREN Pays-de-la-Loire
- **Inventaire des paysages de l'Aisne/centre et nord du département** ; 2003 ; (CAUE de l'Aisne) ; DIREN Picardie, conseil régional de Picardie
- **Inventaire des paysages de l'Aisne/centre et sud du département** ; 2003 ; (CAUE de l'Aisne) ; DIREN Picardie ; conseil régional de Picardie
- **Gestion des paysages et projets de territoire / Rapport de synthèse / Rapports de pays** ; 1996 ; (BDPA-SCETAGRI) ; Conseil régional de Poitou-Charentes
- **Inventaire des paysages de Poitou-Charentes** ; 1999 ; (Conservatoire régional des espaces naturels de Poitou-Charentes) ; DIREN Poitou-Charentes, Conseil régional de Poitou-Charentes
- **Partition des ensembles de paysages** ; 1998 ; (Outside architectes paysagistes) ; DIREN Poitou-Charentes
- **Paysages de Poitou-Charentes – Carte sans échelle** ; Sans date ; (Conservatoire régional des espaces naturels de Poitou-Charentes) ; DIREN Poitou-Charentes
- **DTA des Alpes du nord – Etude de synthèse des enjeux paysagers** ; 2002 ; (Alain Mazas) ; DIREN Rhône-Alpes
- **Prise en compte du paysage dans les stratégies de développement territorial** ; 1997 ; (CAUE de l'Ardèche) ; Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement
- **Atlas des paysages de la Haute-Savoie** ; 1997 ; (CAUE 74) ; DDE Haute-Savoie
- **Les chemins du paysage – Un outil de connaissance des territoires de l'Isère** ; 2001 ; (Alain Mazas) ; Conseil général de l'Isère
- **Paysages d'Isère – Guide de gestion de nos paysages et de plantation des arbres, haies et bosquets** ; 1992 ; (Dominique Soltner) ; Conseil général de l'Isère
- **Atlas des paysages de la Loire** ; 2002 ; (Michel Poncet et Bertrand Girard) ; Conseil général de la Loire, DIREN Rhône-Alpes

## Autres documents

- **Méthode pour des atlas de paysages Identification et qualification** ; Strates/CNRS 1994, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports / Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme
- **Bilan des atlas des paysages en France en 2002** ; Clémentine BLIGNY, ingénieure élève du Gref, Rapport de mission en alternance auprès de l'ENGREF de Clermont-Ferrand, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires rurales
- **Atlas des paysages, tableau de bord**, février 2000, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement / Direction de la Nature et des Paysages / Sous-Direction des Sites et Paysages / Bureau des Paysages
- **Atlas des paysages, tableau de bord**, novembre 1998, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement / Direction de la Nature et des Paysages / Sous-Direction des Sites et Paysages / Bureau des Paysages
- **Livret des acteurs, Atlas des paysages du Nord - Pas de Calais** ; avril 2003, Katia Emerand, paysagiste dplg - Agence Sintive - reet ingénierie – Etude & Cartographies, DIREN Nord - Pas de Calais
- **Actes du séminaire départemental sur les paysages** novembre 2002, séminaire organisé à la suite de l'élaboration de l'Atlas. L'objectif étant d'effectuer une transition entre l'élaboration de l'outil et son utilisation